

LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Bilan

Bilan actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales	4	86 190	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	39 653	33 149
Instruments dérivés de couverture	6a	1 701	1 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	44 421	36 922
Titres au coût amorti	10a	5 680	3 786
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	61 897	63 456
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	342 285	336 388
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	209	-558
Placements financiers des activités d'assurance	13a	135 472	131 752
Contrats d'assurance émis – Actif	13a	10	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	13a	284	312
Actifs d'impôts courants	14a	1 002	1 076
Actifs d'impôts différés	14b	1 005	852
Compte de régularisation et actifs divers	15a	8 682	7 580
Actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	911	865
Immeubles de placement	17	36	38
Immobilisations corporelles	18a	2 606	2 426
Immobilisations incorporelles	18b	483	462
Écarts d'acquisition	19	2 315	2 111
TOTAL DE L'ACTIF		734 840	719 492

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31/12/2023 (de 33 188 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -39 millions d'euros (à 33 149 millions d'euros)

Instruments dérivés de couverture au 31/12/2023 (de 2 325 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -539 millions d'euros (à 1 786 millions d'euros)

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti au 31 décembre 2023 (de 62 878 millions d'euros initialement) ont été ajustés de 578 millions d'euros (à 63 456 millions d'euros)

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales	4	18	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	24 195	17 939
Instruments dérivés de couverture	6a	3 261	4 426
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	166 158	150 276
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	46 031	59 280
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	295 099	299 302
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-15	-27
Passifs d'impôts courants	14a	450	532
Passifs d'impôts différés	14b	481	453
Compte de régularisation et passifs divers	15b	12 671	10 934
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	125 195	119 526
Provisions	20	2 913	2 740
Dettes subordonnées au coût amorti	21	13 180	12 003
Capitaux propres totaux	22	45 203	42 079
Capitaux propres – Part du groupe	22	40 737	37 771
Capital et réserves liées	22a	6 568	6 568
Réserves consolidées	22a	30 959	28 011
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b	195	190
Résultat de l'exercice		3 015	3 002
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		4 466	4 308
TOTAL DU PASSIF		734 840	719 492

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	24	33 311	29 216
Intérêts et charges assimilées	24	-26 348	-22 491
Commissions (produits)	25	4 771	4 343
Commissions (charges)	25	-1 435	-1 338
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	407	793
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	35	-159
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	0	0
Produits des contrats d'assurance émis	29,29a	7 498	7 207
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29,29a	-6 234	-6 147
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-74	-34
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-4 335	-5 736
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	7	3
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29 b	4 509	5 799
Produits des autres activités	30	850	863
Charges des autres activités	30	-591	-512
Produit net bancaire		12 370	11 808
<i>dont Produit net des activités d'assurance</i>		1 370	1 092
Charges générales d'exploitation	31a, 31d	-5 926	-5 694
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31b, 31c, 31d	-342	-363
Résultat brut d'exploitation		6 103	5 751
Coût du risque de contrepartie	32	-1 807	-1 279
Résultat d'exploitation		4 296	4 472
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	56	51
Gains ou pertes sur autres actifs	33	-11	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	-2	0
Résultat avant impôt		4 338	4 525
Impôts sur les bénéfices	35	-926	-1 180
Résultat net		3 412	3 345
Résultat – Intérêts minoritaires		397	343
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 015	3 002
Résultat par action en euros	36	87,91	87,61
Résultat dilué par action en euros	36	87,91	87,61

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 412	3 345
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	90	-12
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-167	39
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-10	-25
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-21	2 531
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-49	-2 437
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	-1	-3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-155	90
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-33	-83
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	169	413
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	5	15
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	53	-48
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	194	296
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 450	3 731
dont part du groupe	3 021	3 218
dont part des intérêts minoritaires	430	514

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
SOLDE AU 31/12/2022	1 711	4 784	25 738	120	-105	19	-60	2 341	34 548	4 228	38 776
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	2 341	0	0	0	0	-2 341	0	0	0
Augmentation de capital	4	69	-73	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-183	0	0	0	0	0	-183	-385	-568
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	69	2 086	0	0	0	0	-2 341	-183	-385	-568
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	3 002	3 002	343	3 345
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-14	293	-20	-43	0	216	170	386
Sous-total	0	0	0	-14	293	-20	-43	3 002	3 218	514	3 731
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	0	0	134	0	0	0	0	0	134	-15	119
Autres variations	0	0	53	0	0	0	0	0	53	-33	20
SOLDE AU 31/12/2023	1 715	4 853	28 011	106	188	-1	-103	3 002	37 771	4 308	42 079
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 002	0	0	0	0	-3 002	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-167	0	0	0	0	0	-167	-459	-627
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	2 834	0	0	0	0	-3 002	-167	-459	-627
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	3 015	3 015	397	3 412
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	92	-129	-10	51	0	5	33	38
Sous-total	0	0	0	92	-129	-10	51	3 015	3 021	430	3 450
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	0	0	24	0	0	0	0	0	24	0	24
Autres variations ⁽³⁾	0	0	89	0	0	0	0	0	89	187	276
SOLDE AU 31/12/2024	1 715	4 853	30 959	199	59	-11	-52	3 015	40 737	4 466	45 203

⁽¹⁾ Le total des réserves au 31 décembre 2024 s'élève à 30 959 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 172 millions d'euros, les réserves statutaires pour 8 380 millions d'euros, et les autres réserves pour 22 407 millions d'euros.

⁽²⁾ Concerne le débouclage de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse ainsi que la cession de Caroline.

⁽³⁾ Concerne l'entrée du sous-groupe La Française dans le périmètre GBFCM.

Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 412	3 345
Impôts	926	1 180
Résultat avant impôts	4 338	4 525
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	348	326
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-7	26
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	921	636
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-56	-51
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-22	378
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 220	9 252
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 404	10 567
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-13 500	-23 976
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 854	1 284
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6 030	-9 750
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 093	-74
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	11	10
- Impôts versés	-997	-1 098
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-28 277	-33 604
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	-18 535	-18 512
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-13 758	-381
+/- Flux liés aux immeubles de placement	21	-371
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-310	-368
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-14 047	-1 120
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-624	-568
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	20 332	8 465
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	19 708	7 897
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	76	-20
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-12 798	-11 755
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-18 535	-18 512
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-14 047	-1 120
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	19 708	7 897
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	76	-20
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	84 694	96 447
Caisse, banques centrales (actif & passif)	97 014	111 399
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 320	-14 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	71 896	84 694
Caisse, banques centrales (actif & passif)	86 166	97 014
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 270	-12 320
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-12 798	-11 755

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	8	Note 23	Engagements donnés et reçus	92
Note 2	Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	34	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	93
Note 3	Périmètre de consolidation	41	Note 25	Commissions	93
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	48	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	93
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	48	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	94
Note 6	Couverture	50	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	94
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	94
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	52	Note 30	Produits et charges des autres activités	96
Note 9	Note sur les encours de titrisation	56	Note 31	Frais généraux	97
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	58	Note 32	Coût du risque de contrepartie	100
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	61	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	101
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	63	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	102
Note 13	Activités d'assurance	65	Note 35	Impôts sur les bénéfices	102
Note 14	Impôts	79	Note 36	Résultat par action	102
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	80	Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	103
Note 16	Participations dans les entreprises mises en équivalence	81	Note 38	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	105
Note 17	Immeubles de placement	82	Note 39	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	106
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	83	Note 40	Exposition aux risques	106
Note 19	Écart d'acquisition	84	Note 41	Dividendes	106
Note 20	Provisions et passifs éventuels	85	Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	106
Note 21	Dettes subordonnées	88	Note 43	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	107
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	89			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS¹. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1er janvier 2024

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2024, l'amendement à IFRS16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à cet amendement.

Contexte macro-économique et géopolitique

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient et aux incertitudes politiques.

Pour rappel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'étant pas implanté sur ces zones de guerre, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain en 2025.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), la Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisée pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le groupe.

Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2024, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date.
- Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique.
- Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

¹ A noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §II-2 Activités d'assurance

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Prix du pétrole (en dollars)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,00 %	1,10 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	7,70 %	7,60 %	7,50 %	7,40 %
TAUX DE MARCHÉ				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,74 %	2,35 %	2,35 %	2,35 %
France				
TEC 10 ans	2,91 %	2,90 %	2,90 %	2,90 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible.

Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparaît comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les dernières décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2023	60 %	30 %	10 %
Au 30/06/2024	60 %	30 %	10 %
Au 31/12/2024	70 %	25 %	5 %

Depuis 2023, le groupe est engagé dans un cycle d'améliorations de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 752 millions d'euros, variant de 129 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du groupe.

Au 31 décembre 2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 179 millions d'euros et 73 millions d'euros. Ils représentent 9,2 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 9,8 % au 31 décembre 2023).

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 9 %, soit 253 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 16 %, soit 453 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 14 %, soit 394 millions d'euros.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

1 Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI¹ (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

¹ SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'État¹ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1^{er} PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1^{ère} échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils ont été comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement a été comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2024, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 4,9 milliards d'euros, garantis à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1,2 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 31 décembre 2024, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § «II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

¹ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § «II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO¹ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

¹ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés¹. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle de juin 2020 à juin 2022².

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS 9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. À compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

La dernière opération de refinancement de TLTRO III à laquelle la Banque Fédérative du Crédit Mutuel participait a été remboursé en décembre 2024.

¹ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

² Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de surcouverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non-disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note II.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt. dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario ; par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. II.1.vi « Garanties financières et engagements de financement » et II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêt, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général.

Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêt, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

- Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du Groupe Crédit Mutuel.

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé

séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ¹. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

¹ Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. À date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Ces amendements seront applicables à compter du 1er janvier 2025.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement.

Note 2 Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants:

- La banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate and Investment Banking (Targobank CIB) et TARGOBANK en Espagne (cédée en 2023),
 - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK Retail et Cofidis,
 - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
 - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
 - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
 - d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : TARGOBANK Retail pour le crédit à la consommation, TARGOBANK Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing et TARGOBANK CIB pour le réseau bancaire.

2a Répartition du bilan par secteur d'activité

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 884	0	5 829	69 477	86 190
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	199	0	36 795	2 660	39 653
Instruments dérivés de couverture	16	0	185	1 500	1 701
Actifs financiers au coût amorti dont :	313 393	0	58 402	38 067	409 861
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	16 236	0	8 010	37 651	61 897
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	295 934	0	45 935	416	342 285
■ Titres au coût amorti	1 223	0	4 457	0	5 680
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	740	0	24 387	19 294	44 421
Placements financiers des activités d'assurance	0	135 472	0	0	135 472
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	904	911
PASSIF					
Banques centrales	0	0	18	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	23 756	439	24 195
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	0	443	2 757	3 261
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	46 032	0	46 032
Dettes envers la clientèle	248 156	18	40 162	6 763	295 099
Dettes représentées par un titre	24 403	511	35 767	105 477	166 158

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 334	0	6 686	80 055	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	207	0	30 468	2 474	33 149
Instruments dérivés de couverture	23	0	189	1 573	1 786
Actifs financiers au coût amorti dont :	306 955	0	55 989	40 688	403 630
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 524	0	8 767	40 166	63 456
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	292 088	0	43 785	516	336 388
■ Titres au coût amorti	344	0	3 437	6	3 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	689	0	19 423	16 810	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	0	131 752	0	0	131 752
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	858	865
PASSIF					
Banques centrales	0	0	31	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	17 329	610	17 939
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	0	785	3 588	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	59 280	0	59 280
Dettes envers la clientèle	244 232	0	41 338	13 732	299 302
Dettes représentées par un titre	23 341	0	29 627	97 308	150 276

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros

Ces ajustements portent sur les secteurs Autres Métiers et Activités de marché dans les Métiers Spécialisés .

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 526	9 314	43	10 884
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	6	112	199
Instruments dérivés de couverture	16	0	0	16
Actifs financiers au coût amorti dont :	227 086	43 729	42 577	313 393
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	15 562	220	455	16 236
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 515	42 296	42 123	295 934
■ Titres au coût amorti	9	1 214	0	1 223
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	638	101	1	740
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	7
PASSIF				
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	0	0	61
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	200 906	33 388	13 862	248 156
Dettes représentées par un titre	24 403	0	1	24 403

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	890	9 401	43	10 334
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77	4	126	207
Instruments dérivés de couverture	23	0	0	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	225 436	39 689	41 830	306 955
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 070	191	262	14 524
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 322	39 197	41 568	292 088
■ Titres au coût amorti	43	300	0	344
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	568	121	1	689
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	7
PASSIF				
Banques centrales	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	0	0	53
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	200 565	30 271	13 396	244 232
Dettes représentées par un titre	23 340	0	1	23 341

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 072	1 757	0	0	5 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	470	5 033	27 135	4 157	36 795
Instruments dérivés de couverture	92	55	38	0	185
Actifs financiers au coût amorti dont :	23 138	29 095	6 147	23	58 402
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 026	2 818	4 156	10	8 010
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	20 053	23 923	1 959	0	45 935
■ Titres au coût amorti	2 058	2 354	32	13	4 457
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	88	13 463	10 836	0	24 387
PASSIF					
Banques centrales	17	1	0	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150	575	23 030	0	23 756
Instruments dérivés de couverture – Passif	3	13	427	0	443
Dettes envers les établissements de crédit	0	46 032	0	0	46 032
Dettes envers la clientèle	26 383	12 285	1 493	0	40 162
Dettes représentées par un titre	44	21 233	14 490	0	35 767

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 812	1 874	0	0	6 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	164	2 667	23 294	4 343	30 468
Instruments dérivés de couverture	78	69	42	0	189
Actifs financiers au coût amorti dont :	22 249	28 281	5 408	51	55 989
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	939	3 921	3 878	29	8 767
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	19 509	22 777	1 498	1	43 785
■ Titres au coût amorti	1 800	1 583	32	22	3 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102	11 040	8 281	0	19 423
PASSIF					
Banques centrales	28	3	0	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	93	328	16 908	0	17 329
Instruments dérivés de couverture – Passif	14	12	759	0	785
Dettes envers les établissements de crédit	0	59 280	0	0	59 279
Dettes envers la clientèle	26 901	12 786	1 651	0	41 338
Dettes représentées par un titre	35	18 358	11 234	0	29 627

2b Répartition du compte de résultat par secteur

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 413	1 449	2 916	-408	12 370
Frais généraux	-4 945	-145	-1 467	289	-6 268
Résultat brut d'exploitation	3 468	1 303	1 450	-118	6 103
Coût du risque de contrepartie	-1 683	0	-125	1	-1 807
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	-11	-1	-1	55	43
Résultat avant impôts	1 774	1 302	1 324	-62	4 338
Impôt sur les sociétés	-497	-309	-207	86	-926
Résultat net comptable	1 277	993	1 117	24	3 412
Minoritaires	-	-	-	-	397
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	3 015

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 410	1 198	2 563	-364	11 808
Frais généraux	-4 995	-129	-1 203	270	-6 057
Résultat brut d'exploitation	3 415	1 069	1 361	-94	5 751
Coût du risque de contrepartie	-1 032	0	-247	1	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	3	-5	8	47	53
Résultat avant impôts	2 386	1 064	1 121	-47	4 525
Impôt sur les sociétés	-683	-232	-257	-7	-1 180
Résultat net comptable	1 703	832	865	-54	3 345
Minoritaires	-	-	-	-	343
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	3 002

(i) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 310	3 349	754	8 413
Frais généraux	-2 761	-1 747	-438	-4 945
Résultat brut d'exploitation	1 549	1 603	316	3 468
Coût du risque de contrepartie	-709	-910	-64	-1 683
Gains ou pertes sur autres actifs	-12	1	0	-11
Résultat avant impôts	828	693	253	1 774
Impôt sur les sociétés	-218	-205	-74	-497
RÉSULTAT NET COMPTABLE	610	489	178	1 277

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 577	3 131	703	8 410
Frais généraux	-2 864	-1 691	-439	-4 995
Résultat brut d'exploitation	1 712	1 439	264	3 415
Coût du risque de contrepartie	-278	-746	-8	-1 032
Gains ou pertes sur autres actifs	-4	6	0	3
Résultat avant impôts	1 431	699	256	2 386
Impôt sur les sociétés	-376	-218	-89	-683
RÉSULTAT NET COMPTABLE	1 055	481	167	1 703

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital- investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 343	687	525	361	2 916
Frais généraux	-943	-157	-272	-94	-1 467
Résultat brut d'exploitation	399	531	252	267	1 450
Coût du risque de contrepartie	-66	-82	2	21	-125
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	-1	0	-1
Résultat avant impôts	334	448	254	288	1 324
Impôt sur les sociétés	-91	-52	-62	-2	-207
RÉSULTAT NET COMPTABLE	243	396	192	286	1 117

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital- investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 125	629	465	345	2 563
Frais généraux	-705	-155	-257	-86	-1 203
Résultat brut d'exploitation	419	474	208	259	1 361
Coût du risque de contrepartie	-75	-168	-5	0	-247
Gains ou pertes sur autres actifs	0	8	0	0	8
Résultat avant impôts	344	315	204	259	1 121
Impôt sur les sociétés	-78	-120	-57	-2	-257
RÉSULTAT NET COMPTABLE	267	195	147	256	865

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	69 746	14 687	1 757	86 190	80 341	14 859	1 874	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 231	482	4 940	39 653	30 072	367	2 711	33 149
Instrument dérivé de couverture	1 580	92	29	1 701	1 677	78	30	1 786
Actifs financiers au coût amorti	324 354	74 826	10 681	409 861	322 862	69 588	11 179	403 630
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	58 526	1 247	2 123	61 897	59 055	1 091	3 310	63 456
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	263 701	70 026	8 558	342 285	262 435	66 084	7 869	336 388
<i>dont titres au coût amorti</i>	2 126	3 553	0	5 680	1 373	2 413	0	3 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 345	663	13 413	44 421	25 256	656	11 010	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	133 568	1 904	0	135 472	129 967	1 785	0	131 752
Participations dans les entreprises MEE	762	0	149	911	730	0	135	865
PASSIF								
Banques centrales	0	17	1	18	0	28	3	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 460	345	390	24 195	17 474	241	224	17 939
Instrument dérivé de couverture	3 249	3	9	3 261	4 406	14	6	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	18 646	15 772	11 614	46 031	42 460	5 530	11 290	59 280
Dettes envers la clientèle	223 335	67 850	3 914	295 099	232 574	63 159	3 569	299 302
Dettes représentées par un titre	148 019	5 018	13 121	166 158	134 023	6 177	10 076	150 276

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros

Ces ajustements ont été effectués sur la France.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	8 110	3 972	288	12 370	7 698	3 885	225	11 808
Frais généraux	-3 979	-2 185	-104	-6 268	-3 804	-2 143	-110	-6 057
Résultat brut d'exploitation	4 131	1 787	184	6 103	3 894	1 741	116	5 751
Coût du risque de contrepartie	-950	-870	13	-1 807	-611	-670	2	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	22	0	20	43	31	1	20	53
Résultat avant impôts	3 204	917	218	4 338	3 315	1 073	137	4 525
Résultat net global	2 601	636	175	3 412	2 476	767	103	3 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 229	611	175	3 015	2 171	728	103	3 002

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

(2) 33,3 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2024 (contre 33,6 % du PNB en 2023).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Le résultat net global au 31 décembre 2023 a été corrigé de + 2,4 millions d'euros (Total et Europe hors France) afin d'être cohérent avec le montant du résultat publiable de 3 345 millions d'euros.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2023, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrée des entités du Groupe La Française suite à la cession de 60,05 % des parts détenues par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe à la BFCM : Groupe La Française, La Française AM, La Française Finance Services (LFFS), La Française Finances Services Italian branch (succursale de LFFS), La Française Finances Services Luxembourg branch (succursale de LFFS), La Française Finances Services succursal en Espana (succursale de LFFS), La Française Systematic Asset Management GmbH, La Française Real Estate Managers, La Française Real Estate Partners International Lux SARL, La Française Groupe UK Finance

Limited, La Française Groupe UK Limited, La Française Group Korea Limited, La Française Group Singapore PTE Limited, LFP Multi Alpha, New Alpha Asset Management, Newton Square, PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl, Crédit Mutuel Impact ;

- Entrées dans le groupe de presse EBRA : Ebra Académie, Lemon Start, Studio M, Gens d'Évènement, Loire Évènement Organisation, Pro Expo services, Davai, EBRA Portage Dauphiné Savoie ;
- Autres Entrées : Carizy (groupe Cofidis), Crédit Mutuel Titres, MCB (Magyar Cetelem Bank ZRT-Groupe Cofidis), RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II) ;
- Fusion : Crédit Mutuel Investment Managers et Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg absorbées par La Française Finance Services, La Française Asset Management absorbée par Crédit Mutuel Asset Management, Newton square absorbée par GLF, Studio M tupée avec Le Dauphiné Libéré
- Liquidation : La Française Real Estate Partners International Lux Sarl (entrée en 2024) ;
- Cession : N/A.

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG
CIC Est	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	100	IG
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	100	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	100	IG	100	80	IG
MCB (Magyar Cetelem Bank Zrt.)	Hongrie	100	100	IG			NC
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	100	IG	100	80	IG
Monabanq	France	100	100	IG	100	80	IG
Targobank AG **	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA	France	45	45	ME	44	44	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ							
Caroline 1	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	100	IG	100	100	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private debt	France	100	60	IG	100	100	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	60	IG			NC

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Investment Managers	France			FU	100	100	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France			FU	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe La Française	France	60	60	IG			NC
La Française AM	France			FU			NC
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	60	IG			NC
La Française Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	60	IG			NC
La Française Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	60	IG			NC
La Française Finance Services sucursal en Espana (succursale de LFFS)	Espagne	100	60	IG			NC
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	60	IG			NC
La Française Group UK Finance Limited	Royaume-Uni	100	58	IG			NC
La Française Group UK Limited	Royaume-Uni	100	60	IG			NC
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	60	IG			NC
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	60	IG			NC
La Française Real Estate Managers	France	97	58	IG			NC
La Française Real Estate Partners International Lux SARL	Luxembourg			NC			NC
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex la Française AM GmbH)	Allemagne	100	60	IG			NC
LFP Multi Alpha	France	100	60	IG			NC
New Alpha Asset Management	France	52	31	IG			NC
Newton Square	France			FU			NC
PU Retail Luxembourg Management Company SARL	Luxembourg	50	29	IG			NC

F. CAPITAL INVESTISSEMENT

CIC Capital Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	100	IG

G. AUTRES MÉTIERS

Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Carizy	France	100	100	IG			NC
CIC Participations	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Group	France	100	100	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Titres	France	75	72	IG			NC

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Davai	France	100	100	IG			NC
Ebra Academie	France	100	100	IG			NC
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	100	IG			NC
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studio	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	27	27	ME	27	27	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	83	IG	100	83	IG
France Régie	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	100	IG	100	80	IG
Gens d'Évènement	France	70	70	IG			NC
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG	100	71	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	62	62	IG	62	62	IG
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	100	100	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lemon Start	France	100	81	IG			NC
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Événement Organisation	France	55	55	IG			NC
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	71	IG	100	71	IG
Media des massifs français	France	68	68	IG	68	68	IG
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	100	97	IG
Oddity H.	France	81	81	IG	71	71	IG
Presstic Numerama	France	100	71	IG	100	71	IG
Pro Expo Services	France	100	55	IG			NC
RES 1 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts)	France	100	83	IG	100	83	IG
RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II)	France	100	83	IG			NC
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI ACM	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Studio M	France			FU			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG

H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

ACM Belgium Life (ex NELB)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Capital	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM Deutschland life AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM Deutschland non life AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

** la société Targobank AG en Allemagne s'articule autour de trois activités : Targobank retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et Targobank Corporate and Investment Banking pour le réseau bancaire.

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par la parution au journal officiel de l'UE du 18 octobre 2024.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	2 113	679	-181	13	-127	6 007	0
Belgique	499	166	-37	4	-60	1 530	0
Canada	6	3	-12	12	0	8	0
Espagne	192	-15	0	7	-10	843	0
États-Unis d'Amérique	161	124	-29	-2	-6	103	0
France	8 110	4 070	-612	10	-880	29 692	0
Hong Kong	13	6	-2	0	-1	20	0
Hongrie	45	-6	-1	0	-3	486	0
Italie	154	28	-4	-5	-8	368	0
Luxembourg	415	161	-35	2	-26	1 114	0
Monaco	8	16	-1	0	0	20	0
Pays-Bas	4	4	-1	0	0	2	0
Pologne	16	-8	0	-1	-3	117	0
Portugal	183	66	-19	2	-9	704	0
République De Corée	0	0	0	0	0	2	0
République Tchèque	15	-4	0	0	-2	155	0
Royaume-Uni	85	66	-19	0	-4	95	0
Singapour	107	73	-9	0	-2	147	0
Slovaquie	12	-4	0	0	-1	96	0
Suisse	231	50	-11	6	-17	447	0
Tunisie ⁽¹⁾	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	12 370	5 495	-974	47	-1 157	41 956	0

(1) Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2024								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	346	3 138	-449	146 171	1 009	665	1 438
Beobank	49 %	21	407	-8	11 497	44	20	310

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2023								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	288	3 295	-378	142 533	836	551	1 193
Beobank	49 %	29	386	-7	10 016	43	22	315
Cofidis France	20 %	9	NA ⁽²⁾	0	11 957	44	-3	565

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

⁽²⁾ Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex Participation) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

■ Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

■ Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2024			31/12/2023		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾
Total bilan	0	37 925	3 211	0	34 395	2 845
Valeurs comptables des actifs financiers	0	19 460	1 417	0	17 621	1 034

⁽¹⁾ Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20% et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

⁽²⁾ Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	85 506	96 426
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 820	2 836
Caisse	684	648
TOTAL	86 190	97 074
Banques centrales – passif	18	31

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	11 527	735	6 624	18 886	8 267	805	6 032	15 104
■ Effets publics	1 787	0	0	1 787	694	0	0	694
■ Obligations et autres titres de dettes	8 666	735	675	10 076	6 309	805	288	7 402
Cotés	8 666	0	13	8 679	6 309	0	11	6 320
Non cotés	0	735	662	1 397	0	805	277	1 082
<i>dont OPC</i>	0		331	331	0		80	80
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 074	-	5 011	6 085	1 264	-	4 921	6 185
Cotés	1 074		1 273	2 347	1 264		1 115	2 379
Non cotés	0		3 738	3 738	0		3 806	3 806
■ Titres immobilisés	-	-	938	938	-	-	823	823
<i>Titres de participations</i>			274	274			267	267
<i>Autres titres détenus à long terme</i>			92	92			101	101
<i>Parts dans les entreprises liées</i>			571	571			454	454
<i>Autres titres immobilisés</i>			1	1			1	1
Instruments dérivés	6 355	-	-	6 355	5 595	-	-	5 595
Prêts et créances	14 362	0	15	14 377	12 407	0	17	12 424
<i>dont pensions</i>	14 362	0		14 362	12 407	0	-	12 407
Autres actifs classés à la JVPR	35	-	-	35	26	-	-	26
TOTAL	32 279	735	6 639	39 653	26 295	805	6 049	33 149

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
 Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros.
 Cet ajustement impacte la ligne « instruments dérivés », en portefeuille de Transaction.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/24	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	74	1 580	12 462	196	104
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	59	607	16 244	9	4
Groupe Forestier Vosges Nord	Non coté	99 %	248	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) sont exprimés en millions d'euros et se rapportent à l'exercice 2023.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 917	17 793
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	278	146
TOTAL	24 195	17 939

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2024	31/12/2023
Vente à découvert de titres	1 425	769
Obligations et autres titres de dettes	616	176
Actions et autres instruments de capitaux propres	809	593
Dettes représentatives des titres donnés en pension	15 835	11 020
Instruments dérivés de transaction	6 016	5 432
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	641	572
TOTAL	23 917	17 793

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	68	68	0	84	84	0
Dettes envers la clientèle	210	210	0	62	62	0
TOTAL	278	278	0	146	146	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instruments de taux</i>	179 162	4 082	3 971	184 824	3 336	3 330
Swaps	143 083	3 451	3 794	141 996	2 603	2 979
Autres contrats fermes*	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	36 079	631	177	42 828	733	351
<i>Instruments de change</i>	156 059	2 015	1 831	155 929	2 039	1 885
Swaps	94 871	79	49	105 189	47	72
Autres contrats fermes	14 741	1 558	1 404	13 673	1 758	1 579
Options et instruments conditionnels	46 447	378	378	37 067	234	234
<i>Autres que taux et change</i>	22 994	258	214	19 156	220	218
Swaps	6 444	108	126	6 711	83	98
Autres contrats fermes	11 941	41	32	8 541	44	57
Options et instruments conditionnels	4 609	109	56	3 904	93	63
TOTAL	358 215	6 355	6 016	359 909	5 595	5 433

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

* Le notionnel des "autres contrats fermes" de taux publié au 31 décembre 2023 pour 56 227 millions d'euros a été reclassé dans les Swaps sur la période afin d'être cohérent avec les instruments financiers présents au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros. Cet ajustement impacte l'actif des Swaps en Instruments de taux.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	374 698	1 701	3 261	337 738	1 786	4 426
Swaps	374 697	1 701	3 261	337 737	1 786	4 426
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
TOTAL	374 698	1 701	3 261	337 738	1 786	4 426

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.
 - Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
 - Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor
- L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Cet ajustement impacte l'actif de la ligne Swaps en Couverture de Fair Value Hedge.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2024	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2024
Couverture de Fair Value Hedge	21 176	33 997	176 514	143 011	374 698
Swaps	21 176	33 997	176 513	143 011	374 697
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	21 176	33 997	176 514	143 011	374 698

31/12/2023	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023
Couverture de Fair Value Hedge	20 453	30 906	177 758	108 620	337 738
Swaps	20 453	30 906	177 757	108 620	337 737
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	20 453	30 906	177 758	108 620	337 738

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2024	31/12/2023
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	209	-558
■ de passifs financiers	-15	-27

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	36 148	0	0	31 245	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	164 922	177	739	184 922	-562	2 310
Titres au coût amorti	1 040	-34	21	1 134	-55	42
Actifs financiers à la JVCP	25 496	-307	105	21 198	-412	674
TOTAL	227 606	-164	865	238 499	-1 029	3 026

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	79 668	-1 465	929	75 437	-2 393	2 456
Dettes envers les établissements de crédit	22 703	-434	445	17 957	-879	736
Dettes envers la clientèle	24 322	-15	15	24 770	-31	32
TOTAL	126 693	-1 914	1 389	118 164	-3 303	3 224

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	15 018	11 616
Obligations et autres titres de dettes	28 633	24 619
■ Cotés	27 515	23 675
■ Non cotés	1 118	944
Créances rattachées	330	271
Sous-total brut titres de dettes	43 981	36 506
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	3	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-18	-20
Autres dépréciations (S3)	-3	-3
Sous-total net titres de dettes	43 960	36 483
Actions et autres instruments de capitaux propres	102	123
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	102	123
Titres immobilisés	359	316
■ Titres de participations	87	105
■ Autres titres détenus à long terme	200	160
■ Parts dans les entreprises liées	72	51
Sous-total instruments de capitaux propres	461	439
TOTAL	44 421	36 922
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-175	-67
dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	39 534	4 337	550	44 421
Effets publics et valeurs assimilées	14 113	914	90	15 117
Obligations et autres titres de dettes	25 422	3 421	0	28 843
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	101	102
Participations et ATDLT	0	0	287	287
Parts entreprises liées	0	0	71	72
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	10 235	21 344	8 075	39 653
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 212	575	0	1 787
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 320	1 189	1 157	8 666
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	735	735
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	289	326	59	674
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 074	0	0	1 074
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	1 274	0	3 737	5 011
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	0	362	366
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	572	572
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	14 362	0	14 362
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	15	0	15
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	4 841	1 453	6 355
Autres actifs classés à la JVPR	0	35	0	35
Instruments dérivés de couverture	1	1 697	2	1 701
TOTAL	49 770	27 379	8 627	85 776
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	73 766	4 190	2 659	80 615
Effets publics et valeurs assimilées	33 427	217	0	33 645
Obligations et autres titres de dettes	38 153	677	0	38 830
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	19	0	1 259
Participations et ATDLT	946	0	1 906	2 852
Parts entreprises liées	0	0	752	752
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 277	0	3 277
Transaction/JVO/Autres	39 686	12 461	0	52 147
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	170	7	0	177
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 130	5 349	0	30 478
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 387	6 614	0	21 000
Prêts et créances -Autre JVPR	0	147	0	147
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	344	0	344
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 708	0	2 708
TOTAL	113 452	19 360	2 659	135 470

31/12/2024

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Total

PASSIFS FINANCIERS IFRS 9

Transaction/JVO	1 769	20 589	1 837	24 195
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	68	0	68
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	210	0	210
Dettes – Transaction	0	15 835	0	15 835
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 769	4 476	1 837	8 082
Instruments dérivés de couverture	0	3 252	9	3 261
TOTAL	1 769	23 841	1 846	27 456

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le

modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ rembourse ments	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 806	362	-678	2	229	0	15	3 737

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	32 254	4 195	473	36 922
Effets publics et valeurs assimilées	11 590	72	36	11 697
Obligations et autres titres de dettes	20 664	4 122	0	24 786
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	121	123
Participations et ATDLT	0	0	265	265
Parts entreprises liées	0	0	51	51
Transaction/JVO/Autres	7 849	18 024	7 250	33 123
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	582	112	0	694
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 628	1 061	621	6 310
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	805	805
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	206	74	8	288
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 264	0	0	1 264
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 115	0	3 806	4 921
Participations et ATDLT – Autres JVPR	5	0	363	368
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	454	454
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 407	0	12 407
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	50	4 353	1 192	5 595
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	1	1 782	2	1 786
TOTAL	40 104	24 001	7 725	71 831
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	69 827	6 716	2 337	78 880
Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980
Obligations et autres titres de dettes	36 930	522	0	37 451
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	16	0	1 234
Participations et ATDLT	918	0	1 586	2 504
Parts entreprises liées	0	0	751	751
Prêts et Créances – JVCPR	0	5 960	0	5 960
Transaction/JVO/Autres	37 713	12 146	62	49 921
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	161	7	0	168
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23 304	5 302	0	28 606
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 247	6 266	62	20 575
Prêts et créances -Autre JVPR	0	209	0	209
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	362	0	362
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 768	0	2 768
TOTAL	107 540	21 631	2 399	131 569

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 254	15 157	1 528	17 939
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	84	0	84
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	62	0	62
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 020	0	11 020
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 254	3 991	1 528	6 773
Instruments dérivés de couverture	0	4 417	9	4 426
TOTAL	1 254	19 574	1 537	22 365

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023, dans le niveau 2 des actifs financiers IFRS9 de la banque :

Dérivés et autres actifs financiers -transaction : -39 millions d'euros

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 31/12/2024	Valeur comptable 31/12/2023
RMBS	1 115	1 356
CMBS	0	0
CLO	3 836	3 851
Autres ABS	5 099	3 494
TOTAL	10 051	8 701

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2024	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	111	0	0	22	133
Coût amorti	11	0	306	2 936	3 252
Juste valeur - Autres	1	0	14	128	143
Juste valeur par capitaux propres	993	0	3 516	2 013	6 522
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051
France	557	0	835	1 256	2 648
Espagne	49	0	0	332	381
Royaume Uni	54	0	171	366	591
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	416	0	172	1 679	2 267
États-Unis	2	0	2 659	1 158	3 818
Autres	37	0	0	308	345
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 100	0	3 497	2 079	6 676
AA	9	0	248	546	803
A	4	0	77	3	84
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	9
Non noté	0	0	14	2 465	2 480
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051
Origination 2005 et avant	5	0	0	0	5
Origination 2006-2008	10	0	0	7	17
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2024	1 100	0	3 836	5 092	10 028
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051

Expositions au 31/12/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	116	0	0	97	213
Coût amorti	19	0	31	1 736	1 786
Juste valeur – Autres	1	0	306	60	366
Juste valeur par capitaux propres	1 220	0	3 514	1 601	6 335
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
France	543	0	841	1 123	2 507
Espagne	58	0	0	230	288
Royaume Uni	156	0	120	165	441
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	529	0	249	1 231	2 009
États-Unis	2	0	2 641	585	3 228
Autres	68	0	0	161	228
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 326	0	3 527	1 573	6 427
AA	19	0	241	539	799
A	9	0	83	3	94
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	1	1
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 371	1 371
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
Origination 2005 et avant	7	0	0	0	7
Origination 2006-2008	16	0	0	7	23
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 332	0	3 851	3 487	8 671
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres au coût amorti	5 680	3 786
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 897	63 456
Prêts et créances sur la clientèle	342 285	336 388
TOTAL	409 862	403 630

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
Cet ajustement impacte les "Autres créances" en Créances saines de Stage 1 en note 10b.

10a Titres au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres	5 679	3 837
■ Effets publics	2 554	1 612
■ Obligations et autres titres de dettes	3 125	2 225
Cotés	2 383	1 417
Non cotés	742	808
Créances rattachées	17	16
TOTAL BRUT	5 696	3 853
dont actifs dépréciés (S3)	23	95
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-14	-65
TOTAL NET	5 680	3 786

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 915 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 858 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	61 290	62 831
■ Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	15 215	13 689
■ Autres comptes ordinaires	3 870	3 769
■ Prêts	32 430	32 426
■ Autres créances	7 719	11 036
■ Pensions	2 056	1 911
Créances rattachées	608	627
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
TOTAL	61 897	63 456

[1] concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	316 588	311 671
Créances commerciales	17 918	17 932
Autres concours à la clientèle	297 807	292 948
■ crédits à l'habitat	120 586	120 548
■ autres concours et créances diverses ^{(1) (2)}	177 221	172 400
Créances rattachées	863	791
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 235	11 740
Créances brutes	329 823	323 411
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽³⁾	-2 529	-2 412
Autres dépréciations (S3)	-6 476	-5 757
SOUS-TOTAL I	320 818	315 242
Location financement (investissement net)	20 911	20 726
■ Mobilier	15 458	15 084
■ Immobilier	5 453	5 642
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 081	860
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-201	-187
Autres dépréciations (S3)	-324	-253
SOUS-TOTAL II	21 467	21 146
TOTAL	342 285	336 388
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 885	1 445

[1] dont 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise covid-19.

[2] Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (244 M€) et Fonds de garantie des dépôts (132 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

[3] Le poste comprend un ajustement post-modèle. - cf. note 1 - Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 31/12/2024	2 293	1 401	1 194	-2	-5	-152
montants au 31/12/2023	5 405	895	1 178	-4	-6	-150

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Valeur brute comptable	21 586	3 859	-3 507	54	21 992
Dépréciations des loyers non recouvrables	-440	-216	131	0	-525
VALEUR NETTE COMPTABLE	21 146	3 643	-3 376	54	21 467

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 123	12 194	3 497	21 814
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 712	11 451	3 462	20 625
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	411	743	35	1 189

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	54	46
TMI & TCN	63 169	56 411
Emprunts obligataires	87 875	79 420
Titres seniors non préférés	12 987	12 756
Dettes rattachées	2 073	1 643
TOTAL	166 158	150 276

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2024	31/12/2023
Autres comptes ordinaires	16 928	12 648
Emprunts	13 134	14 140
Autres dettes	3 045	6 348
Pensions	12 711	25 569
Dettes rattachées	213	574
TOTAL	46 031	59 280

[1] Dans le cadre de la politique monétaire mise en œuvre par l'Eurosystème, le groupe s'est refinancé auprès de la BCE via des opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées en mars 2020 et qui sont désormais terminées au 31 décembre 2024.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes d'épargne à régime spécial	59 346	61 031
■ à vue	46 940	46 818
■ à terme	12 406	14 213
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	19	7
Sous-total	59 365	61 038
Comptes à vue	139 870	143 377
Comptes et emprunts à terme	94 516	93 872
Pensions	9	0
Dettes rattachées	1 285	1 009
Autres dettes	54	6
Sous-total	235 734	238 264
TOTAL	295 099	299 302

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2024	Montants bruts des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 995	-1 031	7 964	-4 985	0	-1 537	1 442
Pensions	22 874	-980	21 894	0	-21 597	-251	46
TOTAL	31 869	-2 011	29 858	-4 985	-21 597	-1 788	1 488

31/12/2024	Montants bruts des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	10 308	-1 031	9 277	-4 919	0	-3 959	399
Pensions	29 639	-980	28 659	0	-28 324	-308	27
TOTAL	39 946	-2 011	37 935	-4 919	-28 324	-4 267	426

31/12/2023	Montants bruts des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 336	-1 431	7 905	-4 256	0	-1 597	2 052
Pensions	28 159	-2 523	25 636	0	-25 314	-268	53
TOTAL	37 495	-3 954	33 541	-4 256	-25 314	-1 866	2 105

31/12/2023	Montants bruts des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	11 289	-1 431	9 858	-4 166	0	-5 506	186
Pensions	39 511	-2 523	36 987	0	-36 539	-392	56
TOTAL	50 800	-3 954	46 846	-4 166	-36 539	-5 899	242

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre. La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser

s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au passif.

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2023	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres ⁽¹⁾	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	63 457	25 430	-27 043	0	54	61 898
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	63 202	25 430	-26 788	0	54	61 898
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	255	0	-255	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	344 997	133 536	-128 086	1	1 366	351 815
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1) ⁽²⁾	310 770	123 754	-117 510	-10 202	637	307 451
■ aux pertes attendues à maturité (S2) ⁽²⁾	21 627	8 611	-7 766	7 337	236	30 045
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 429	1 154	-2 810	2 865	478	14 116
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	171	17	0	1	15	203
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 853	3 098	-1 261	0	5	5 696
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 750	3 098	-1 190	0	5	5 665
■ soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	95	0	-71	0	0	23
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	36 506	25 031	-18 254	0	701	43 981
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	36 496	25 031	-18 254	7	701	43 978
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	7	0	0	-7	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	0	0	0	0	3
TOTAL	448 813	187 095	-174 644	1	2 126	463 390

[1] Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

[2] Des travaux de fiabilisation des données ont amené le Groupe à modifier la répartition entre S1 et S2 des encours de prêts et créances sur la clientèle du 31 décembre 2023 pour 395 millions d'euros.

Les encours S1 du 31 décembre 2023 ont été minorés de 395 millions d'euros et ceux du S2 ont été augmentés du même montant. Ce reclassement n'a pas généré d'impact sur le risque de crédit en découlant.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 : Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros (stage 1) Idem en note 12 c

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
< 0,1	43	116 112	1 745	0
0,1-0,25	0	46 305	103	0
0.26-0,99	0	51 174	4 375	0
1-2,99	3	55 099	7 949	0
3-9,99	14	29 397	7 783	0
>= 10	220	9 364	8 090	14 116
TOTAL	280	307 451	30 045	14 116

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	-2	-1	2	0	-1
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	0	-1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-8 609	-5 363	4 464	-22	-9 530
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 372	-963	1 112	-89	-1 312
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1 228	-1 862	1 574	99	-1 417
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 009	-2 538	1 778	-29	-6 798
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-67	-1	52	0	-16
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	0	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-65	0	52	-1	-14
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	-23	-10	12	0	-21
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-20	-10	12	0	-18
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-3	0	0	0	-3
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-8 701	-5 375	4 530	-22	-9 568

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

31/12/2024	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1 ajustement ⁽¹⁾	Dont ⁽¹⁾	S2 ajustement ⁽¹⁾	Dont ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	61 898	0	0	-1	0	0	0	0	61 897
Prêts et créances clientèle	307 451	30 045	14 319	-1 314	-104	-1 417	-149	-6 798	342 286
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 665	8	23	-2	0	-1	0	-14	5 679
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	43 978	0	3	-18	0	0	0	-3	43 960
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	418 992	30 053	14 345	-1 335	-104	-1 418	-149	-6 815	453 822

[1] Ajustement post-modèle.

31/12/2023	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1 ajustement ⁽¹⁾	Dont ⁽¹⁾	S2 ajustement ⁽¹⁾	Dont ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	63 202	255	0	-2	0	0	0	0	63 455
Prêts et créances clientèle	310 770	21 627	12 600	-1 372	-115	-1 228	-143	-6 009	336 388
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 750	8	95	-1	0	-1	0	-65	3 786
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	36 496	7	3	-20	0	0	0	-3	36 483
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	414 218	21 897	12 698	-1 395	-115	-1 229	-143	-6 077	440 112

[1] Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Actifs financiers	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52 147	49 920
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	80 615	78 881
Prêts et créances au coût amorti	2	183
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement ⁽¹⁾	2 708	2 768
Sous-total Placements financiers d'assurance ⁽²⁾	135 472	131 752
Actifs des contrats d'assurance	10	15
Actifs des contrats de réassurance	284	312
TOTAL	135 766	132 079

[1] Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

[2] Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros dépréciés intégralement.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

	-	% détenu	JV au 31/12/2024	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	19%	1 234	560	1 399	844	159
Desjardins	Non coté	10%	466	3 503	9 198	nc	332
Serenis assurances	Non coté	100%	88	64	285	150	1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) sont exprimés en millions d'euros et se rapportent à l'exercice 2023.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS DE DETTE DÉTENUS PAR LES ASSURANCES SELON LA MÉTHODE DU RATING MÉDIAN

Rating Median	% au 31/12/2024
AAA	14%
AA	41%
A	27%
BBB	14%
Non noté	4%
TOTAL	100%

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	51 656	51 656	0	0	49 349	49 349
■ Effets publics	0	0	177	177	0	0	168	168
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	30 478	30 478	0	0	28 606	28 606
Cotés	0	0	25 129	25 129	0	0	23 335	23 335
Non cotés	0	0	5 349	5 349	0	0	5 271	5 271
dont OPC	0	0	28 390	28 390	0	0	26 425	26 425
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	21 001	21 001	0	0	20 575	20 575
Cotés	0	0	14 387	14 387	0	0	14 247	14 247
Non cotés	0	0	6 614	6 614	0	0	6 328	6 328
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	344	344	0	0	362	362
Prêts et créances	0	0	147	147	0	0	209	209
TOTAL	0	0	52 147	52 147	0	0	49 920	49 920

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	33 648	30 982
Obligations et autres titres de dettes	38 870	37 492
■ Cotés	38 174	36 927
■ Non cotés	696	565
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	72 518	68 474
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	72 476	68 432
Prêts	3 277	5 961
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	3 277	5 961
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	3 276	5 960
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 259	1 234
■ Cotés	1 240	1 218
■ Non cotés	19	16
Titres immobilisés	3 604	3 255
■ Titres de participations	2 852	2 504
■ Autres titres détenus à long terme	0	0
■ Parts dans les entreprises liées	752	751
Sous-total instruments de capitaux propres	4 863	4 489
TOTAL	80 615	78 881
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	87	45
Dont titres de participation cotés.	946	918

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

31/12/2024

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-16	0	1	0	0	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084
Solde à l'ouverture	115 039	102	1 087	3 735	106	120 069
A – Produits des activités d'assurance	-7 498	0	0	0	0	-7 498
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-66	1 762	4 510	39	6 244
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	15	0	0	0	0	15
Perte sur les contrats onéreux	0	142	0	0	0	142
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-68	-67	-31	-166
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	15	75	1 694	4 443	8	6 234
C – Composante d'investissement	-6 399	0	6 399	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-13 882	75	8 092	4 443	8	-1 263
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	43	0	2	21	1	66
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 247	3	13	70	2	4 335
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-9 592	78	8 108	4 534	10	3 138
Primes reçues	15 153	0	0	0	0	15 153
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 028	-4 401	0	-12 430
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21
E – Total flux de trésorerie	15 132	0	-8 028	-4 401	0	2 702
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	-16	0	0	0	0	-16
Contrats d'assurance – actif	-11	0	1	0	0	-10
Contrats d'assurance – passif	120 574	180	1 165	3 867	117	125 903
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	120 562	180	1 166	3 867	117	125 893

31/12/2023

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)				Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 026	72	986	3 402	95	110 581	
Solde à l'ouverture	106 008	72	986	3 402	95	110 563	
A – Produits des activités d'assurance	-7 207	0	0	0	0	-7 207	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues en cours d'exercice	0	-47	1 725	4 385	33	6 097	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	14	0	0	0	0	14	
Perte sur les contrats onéreux	0	75	0	0	0	75	
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-41	29	-26	-38	
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	14	28	1 684	4 415	8	6 147	
C – Composante d'investissement	-6 406	0	6 406	0	0	0	
Résultat des activités d'assurance (A+B+C)	-13 600	28	8 090	4 415	8	-1 060	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 183	0	15	84	3	3 284	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 675	2	11	46	1	5 736	
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0	
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-4 742	30	8 116	4 544	12	7 960	
Primes reçues	13 798	0	0	0	0	13 798	
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 034	-4 208	0	-12 241	
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	0	0	-27	
E – Total flux de trésorerie	13 771	0	-8 034	-4 208	0	1 530	
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	2	0	18	-4	0	16	
Contrats d'assurance – actif	-16	0	1	0	0	-15	
Contrats d'assurance – passif	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084	
Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)	115 039	102	1 087	3 735	106	120 069	

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	31/12/2024				31/12/2023			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-10	-	0	-10	-15	-	0	-15
Passif des contrats d'assurance	125 903	-708	-	125 195	120 084	-558	-	119 526
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	125 893	-708	0	125 185	120 069	-558	0	119 511
Réassurance								
Actifs des traités de réassurance	377	-	-93	284	414	-	-102	312
Passifs des traités de réassurance	0	0	-	0	0	0	-	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	377	0	-93	284	414	0	-102	312

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 072	1 781	7 734	115 587
Solde à l'ouverture	106 012	1 799	7 761	115 572
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-708	-708
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-146	0	-146
Ajustements liés à l'expérience	-37	20	0	-16
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-37	-125	-708	-870
Contrats comptabilisés au cours de la période	-307	105	231	30
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-383	10	373	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	13	-3	0	10
Variations liées aux services futurs	-677	113	604	40
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-68
Variations liées aux services passés	-53	-16	0	-68
Résultat des activités d'assurance	-766	-28	-104	-898
Effet de taux neutralisés en OCI	528	21	0	548
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	3 722	17	20	3 760
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	3 483	10	-83	3 410
Primes reçues	10 173	0	0	10 173
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 028	0	0	-8 028
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
TOTAL FLUX DE TRÉSorerIE	2 123	0	0	2 123
Transfert vers d'autres postes du bilan	-16	0	0	-16
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	111 674	1 789	7 636	121 099
SOLDE À LA CLÔTURE	111 603	1 808	7 677	121 089

31/12/2023

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	98 654	1 511	6 491	106 656
Solde à l'ouverture	98 603	1 527	6 509	106 638
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-697	-697
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-136	0	-136
Ajustements liés à l'expérience	-38	18	0	-20
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-38	-118	-697	-854
Contrats comptabilisés au cours de la période	-247	123	166	42
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 967	192	1 774	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-34	6	0	-28
Variations liées aux services futurs	-2 248	321	1 940	14
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-13	0	-41
Variations liées aux services passés	-29	-13	0	-41
Résultat des activités d'assurance	-2 314	190	1 243	-881
Effet de taux neutralisés en OCI	3 132	64	0	3 196
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	5 660	13	18	5 690
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6 477	267	1 260	8 005
Primes reçues	8 978	0	0	8 978
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 037	0	0	-8 037
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	-27
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	914	0	0	914
Transfert vers d'autres postes du bilan	18	5	-9	14
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	106 072	1 781	7 734	115 587
SOLDE À LA CLÔTURE	106 012	1 799	7 761	115 572

13e Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

31/12/2024

	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	9	12	21
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 204	594	4 797
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	4 213	605	4 818
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 485	-640	-5 125
Ajustement au titre du risque non financier	41	65	105
Marge sur Services Contractuels	231	0	231
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	30	30

31/12/2023

	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11	15	26
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 183	769	3 952
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	3 193	784	3 978
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 391	-833	-4 224
Ajustement au titre du risque non financier	32	91	123
Marge sur Services Contractuels	166	0	166
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	43	43

13f Éléments sous-jacents aux contrats VFA

ÉLÉMENTS SOUS JACENTS DES CONTRATS D'ASSURANCE AVEC PARTICIPATION DIRECTE

	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	67 478	68 974
Effets publics et valeurs assimilées	26 939	25 152
Obligations et autres titres de dettes	31 476	32 900
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 790	1 609
Parts entreprises liées	201	203
Prêts et créances	7 072	9 110
Juste valeur par résultat	52 396	53 033
Effets publics et valeurs assimilées	166	157
Obligations et autres titres de dettes	28 901	29 720
Actions et autres instruments de capitaux propres	20 416	20 057
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	143	260
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	0	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	312	328
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 458	2 511
Instruments dérivés de couverture	0	0
Coût amorti	175	298
Prêts et créances sur les établissements de crédit	175	298
Autres actifs	-14	-51
Actifs d'impôts courants	0	3
Actifs d'impôts différés	-86	-90
Autres actifs	55	22
Comptes de régularisation – Actif	17	14
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	120 035	122 254
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	6 744	8 875
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	27	61
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 700	8 814
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	17	0
Autres passifs	46	33
Autres Passifs	33	33
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation – Passif	13	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	6 790	8 908

13g Échéancier CSM – Assurance

	31/12/2024				31/12/2023			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	3 106	2 485	2 086	7 677	3 537	2 673	1 551	7 761
CSM Contrat de réassurance	19	12	16	47	20	12	17	49

13h Incidence de l'application de la méthode rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance au cours des périodes ultérieures

CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT D'ASSURANCE		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	2 646	2 402
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	913	975
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	229	277
TOTAL	3 788	3 654

	31/12/2024	31/12/2023
CSM		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	199	135
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	746	844
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	232	259
TOTAL	1 177	1 239

Ces tableaux ne concernent que les contrats d'assurance de personnes.

13i Suivi du flux de CSM selon la méthode de transition

CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024			31/12/2023		
	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats
CSM à l'ouverture	844	259	135	855	304	61
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-89	-28	-17	-100	-34	-12
Variations liées aux services passés	-89	-28	-17	-100	-34	-12
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-24	-1	1	76	-8	9
Contrats comptabilisés au cours de la période	0	0	75	0	0	77
Variations liées aux services futurs	-24	-1	76	76	-8	86
Charges financières sur contrats émis	14	1	5	14	1	2
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS	14	1	5	14	1	2
Transfert vers d'autres postes du bilan	0	0	0	0	-4	-2
CSM fin de période	746	232	199	844	259	135

Gestion des risques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les reportings et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

ANALYSE DE CONCENTRATION

	31/12/2024	31/12/2023
France	114 560	108 739
Autres	1 730	1 663
TOTAL	116 290	110 402

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachats massifs de 10 %	10	0	3	-10
Contrats d'assurance	10	0	3	-10
Instruments financiers	0	0	0	0

	31/12/2024	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de la mortalité de 5%	-44	-38
Contrats d'assurance	-44	-38
Instruments financiers	0	0

ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TOTALE NON ACTUALISÉE SUR LES SINISTRES PAR ANNÉE DE SURVENANCE

	À la fin de la période	À un an	À deux ans	À trois ans	À quatre ans	À cinq ans et six ans	Sinistres payés cumulés	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures	-	-	-	-	-	-	-	1 299
2018	-	-	-	2 576	2 583	5 207	2 419	186
2019	-	-	2 835	2 832	2 824	2 817	2 612	206
2020	-	3 015	2 910	2 896	2 865	-	2 607	259
2021	3 132	3 115	3 077	3 085	-	-	2 681	404
2022	3 497	3 591	3 601	-	-	-	2 981	619
2023	3 697	3 649	-	-	-	-	2 912	737
2024	3 976	-	-	-	-	-	2 318	1 658
Survenances totales	-	-	-	-	-	-	-	5 368
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	245
Effet d'actualisation	-	-	-	-	-	-	-	-638
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	4 975

RISQUES DE TAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 50 bp des taux sans risque	0	-217	-4	-182
Contrats d'assurance	13	1 515	202	1 534
Contrats de réassurance	0	-9	0	-9
Instruments financiers	-13	-1 723	-206	-1 707
Baisse de 50 bp des taux sans risque	1	228	6	207
Contrats d'assurance	-13	-1 604	-201	-1 605
Contrats de réassurance	0	10	0	10
Instruments financiers	14	1 822	207	1 802

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES ACTIONS

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Baisse de 20 % du prix des actions	-38	-273	-43	-218
Contrats d'assurance	5 066	5 095	4 278	43
Contrats de réassurance	0	0	0	0
Instruments financiers	-5 104	-5 368	-4 321	-261

ANALYSE DE MATURITÉ – ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

	31/12/2024				TOTAL
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrat d'assurance					
TOTAL	2 293	3 080	10 655	97 384	113 411

	31/12/2023				TOTAL
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrat d'assurance					
TOTAL	1 857	3 002	10 393	92 559	107 811

MONTANTS PAYABLES À VUE

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Montants payables à vue	106 345	100 734
Valeur comptable	118 928	113 567

COURBES DES TAUX IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	31/12/2024	31/12/2023
Taux 1 an	3,1%	4,0%
Taux 5 ans	3,0%	3,0%
Taux 10 ans	3,1%	3,1%
Taux 20 ans	3,1%	3,1%
Taux 30 ans	3,0%	3,0%

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	1 002	1 076
Passif (par résultat)	450	532

14b Impôts différés

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	610	530
Actif (par capitaux propres)	395	322
Passif (par résultat)	453	428
Passif (par capitaux propres)	28	25

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	378	-	390	-
■ réserve latente de location financement	-	344	-	329
■ réévaluation des instruments financiers	1 596	2 571	1 576	2 549
■ charges à payer et produits à recevoir	358	55	298	67
■ résultat des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	2 114	1 137	2 120	1 195
■ autres décalages temporaires	101	-14	113	2
■ déficits fiscaux	68	-	44	-
Compensation	-3 612	-3 612	-3 690	-3 690
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 005	481	852	453

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	116	116
Comptes d'ajustement sur devises	205	23
Produits à recevoir	634	601
Comptes de régularisation divers	3 139	2 015
Sous-total	4 094	2 755
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	144	135
Débiteurs divers	4 376	4 643
Stocks et assimilés	54	43
Autres emplois divers	14	4
Sous-total	4 588	4 825
TOTAL	8 682	7 580

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	9	400
Comptes d'ajustement sur devises	418	1 672
Charges à payer	1 515	1 437
Produits constatés d'avance	749	637
Comptes de régularisation divers	6 483	2 952
Sous-total	9 174	7 098
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	873	714
Obligations locatives – Autres	13	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	272	682
Versements restant à effectuer sur titres	199	262
Créditeurs divers	2 140	2 165
Sous-total	3 497	3 836
TOTAL	12 671	10 934

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	176	330	234	82	64	886
■ Immobilier	173	323	231	82	64	873
■ Autres	3	7	3	0	0	13

31/12/2023	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	126	219	223	93	66	727
■ Immobilier	124	217	214	93	66	714
■ Autres	2	2	9	0	0	13

Note 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2024	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	153	9	7	149
Euro-Information	France	26,81%	726	40	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	15	7	10	NC*
LYF SA	France	44,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	1	0	NC*
Autres participations	-	-	0	0	0	NC*
TOTAL	-	-	911	56	19	

* NC : Non communiqué.

31/12/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	150	16	7	151
Euro-Information	France	26,81%	687	30	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	11	5	14	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	9	-1	0	NC*
Autres participations	-	-	1	0	0	NC*
TOTAL	-	-	865	51	22	

* NC : Non communiqué.

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2024					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	7 719	478	326	170	NC*	1 301
Euro-Information ⁽¹⁾	2 472	1 614	66	98	0	2 231
Euro Protection Surveillance ⁽¹⁾	212	269	43	24	0	135
LYF SA	26	1	0	0	0	16
SCI La Tréflière	52	4	1	1	0	20

(1) Montants 2023.

(2) En millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué

	31/12/2023					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	7 211	424	280	166	NC*	1 207
Euro-Information ⁽¹⁾	2 341	1 525	133	135	0	2 134
Euro Protection Surveillance ⁽¹⁾	202	251	44	31	0	127
LYF SA	27	2	0	0	0	16
SCI La Tréflière	47	3	-1	-1	0	18

(1) Montants 2022.

(2) En millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Coût historique	72	6	-7	0	71
Amortissement et dépréciation	-35	-2	1	0	-35
MONTANT NET	38	4	-6	0	36

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	462	2	-1	-80	383
Constructions d'exploitation	2 924	71	-71	82	3 006
Droits d'utilisation – Immobilier	1 336	311	-89	88	1 646
Droits d'utilisation – Autres	16	1	0	0	17
Autres immobilisations corporelles	1 260	187	-125	34	1 356
TOTAL	5 998	572	-286	124	6 408
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-16	0	0	16	0
Constructions d'exploitation	-2 005	-87	58	-18	-2 052
Droits d'utilisation – Immobilier	-640	-168	61	-50	-797
Droits d'utilisation – Autres	-3	-1	0	0	-4
Autres immobilisations corporelles	-908	-58	39	-22	-949
TOTAL	-3 572	-314	158	-74	-3 802
MONTANT NET	2 426	258	-128	50	2 606

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	296	27	-14	17	326
Immobilisations acquises	1 060	49	-69	58	1 098
■ logiciels	294	19	-4	18	327
■ autres	766	30	-65	40	771
TOTAL	1 356	76	-83	75	1 424
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	-284	-7	14	-16	-293
Immobilisations acquises	-610	-39	30	-29	-648
■ logiciels	-247	-20	3	-13	-277
■ autres	-363	-19	27	-16	-371
TOTAL	-894	-46	44	-45	-941
MONTANT NET	462	30	-39	30	483

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2024
Écart d'acquisition brut	4 504	206	-	-	-	4 710
Dépréciations	-2 393	-2	-	-	-	-2 395
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 111	204	-	-	-	2 315

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2024
Targobank Allemagne	1 017	-	-	-	-	1 017
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group	378	-	-	-	-	378
Groupe La Française	0	189	-	-	-	189
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
EBRA	35	11	-	-	-	46
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	6	-	-	-	-	6
Carizy	0	4	-	-	-	4
Autres	15	-	-	-	-	15
TOTAL	2 111	204	0	0	0	2 315

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2024, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2024.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque (β) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2024 avec :

- 9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le coût du capital, le taux de croissance à l'infini et les exigences de fonds propres.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1 %	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques	523	367	-37	-409	93	537
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	294	199	-1	-167	3	328
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	64	40	0	-40	1	65
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	77	81	0	-58	2	102
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	153	78	-1	-69	0	161
Sur engagements de financement ⁽²⁾	106	123	-4	-109	-3	113
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	78	72	0	-76	0	74
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	20	49	0	-33	-3	33
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	5	5	-1	-2	-1	6
Provisions pour litiges	45	7	-8	-14	-1	29
Provisions pour risques sur créances diverses	72	34	-22	-116	93	61
Autres provisions	1 281	422	-93	-114	-55	1 441
■ Provision pour épargne logement	80	28	0	-2	0	106
■ Provisions pour éventualités diverses	713	258	-63	-89	25	844
■ Autres provisions ⁽¹⁾	488	136	-30	-23	-80	491
Provisions pour engagements de retraite	936	68	-41	-16	-12	935
TOTAL	2 740	857	-171	-539	26	2 913

[1] Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 453 millions d'euros au 31 décembre 2024.

[2] Ce poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1 - Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES					
Indemnités de fin de carrière	785	48	-45	-6	782
Compléments de retraite	58	6	-7	-8	50
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	84	14	-4	3	97
Sous-total comptabilisé	927	68	-56	-10	929
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	9	0	-1	-2	6
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	9	0	-1	-2	6
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	936	68	-57	-12	935

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,50 %	3,19 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 3,29 %	Minimum 2,65 %

[1] Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

[2] Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

[3] L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2023	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2024
						démographiques	financières					
Engagements	1 197	35	1	37	3	11	-36	-49	-4	8	5	1 208
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	412	0	13	0	0	0	21	0	-20	0	0	426
Provisions	785	35	-12	37	3	11	-57	-49	16	8	5	782

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 2,69 % (-50 pb)	Passif à 3,69 % (+50 pb)	Duration
83	-75	18

	31/12/2022	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2023
						démographiques	financières					
Engagements	1 024	34	1	46	0	21	78	-39	-6	-2	29	1 197
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	415	1	14	0	0	0	1	0	-19	0	0	412
Provisions	609	33	-13	46	0	21	77	-39	14	-2	29	785

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Juste valeur des actifs 31/12/2023	Effet de l'actualisation	Gains et pertes actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations des membres au régime	Cotisations de l'employeur	Paiements aux bénéficiaires	Effets de change	Transfert Mobilité	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2024
Juste valeur des actifs du régime	608	0	21	21	-20	33	-14	0	-6	11	655

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Instruments de capitaux propres		Immobilier	Autres	Instruments de capitaux propres		Immobilier	Autres
	Titres de dettes				Titres de dettes			
Composition des actifs du régime	53%	25%	0%	18%	1%	0%	1%	0%

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2024	31/12/2023
ENCOURS DES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT		
Ancienneté inférieure à 10 ans	2 290	2 508
Ancienneté supérieure à 10 ans	6 784	7 832
TOTAL	9 074	10 340
Encours de comptes d'épargne logement	881	841
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	9 955	11 181

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	36	14

PROVISIONS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	Ouverture	Dotations/ Reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	-	-	-	-
Sur plans d'épargne-logement	80	24	-	104
Sur prêts d'épargne-logement	0	2	-	2
TOTAL	80	26	-	106

ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	Ouverture	Dotations/ Reprises nettes	Autres variations	Clôture
Ancienneté inférieure à 10 ans	11	-3	-	8
Ancienneté supérieure à 10 ans	69	27	-	96
TOTAL	80	24	-	104

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits permettent d'épargner et, éventuellement, de bénéficier d'un prêt Épargne Logement. On distingue deux phases :

- une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier,
- une seconde phase, optionnelle, de prêt.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) génèrent pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle. L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la baisse des taux de marché.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	11 675	10 709
Emprunts participatifs	39	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 242	1 095
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	224	179
TOTAL	13 180	12 003

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	990 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	979 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	676 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	484 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	480 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	481 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	646 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1235 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1308 M€	5,125	11.01.2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2024	1500 M€	1520 M€	4,375	11.01.2034
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	756 M€	1,85	21.04.2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30.04.2024	500 M€	500 M€	5,00	30.10.2034
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	16 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Beobank	Emprunt	27.12.2024	147 M€	147 M€	⁽⁷⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436 M€	419 M€	⁽⁵⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92 M€	92 M€	⁽⁶⁾	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation sur les instruments couverts.

[2] Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

[3] Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

[4] Taux Euribor 1 an +0,3 point de base.

[5] CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

[6] CMS 10 ans ISDA +10 points de base.

[7] Taux Euribor 3 mois +455 points de base

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2024	31/12/2023
Capital et réserves liées au capital	6 568	6 568
■ Capital	1 715	1 715
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 853	4 853
Réserves consolidées	30 958	28 011
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	30 949	28 001
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	146	149
■ dont Report à nouveau	0	1
TOTAL	37 526	34 579

22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes latents ou différés ⁽¹⁾ liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-651	-603
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 079	964
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-322	-158
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-48	-15
■ Dérivés de couverture (CFH)	-11	-1
■ Écarts de conversion	238	148
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-39	-41
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-52	-103
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	195	190

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	90	-11
Sous-total	90	-11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements*	-163	38
Sous-total	-163	38
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements*	-33	-84
Sous-total	-33	-84
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-10	-20
Sous-total	-10	-20
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	97	1 934
Sous-total	97	1 934
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-29	-1 596
Sous-total	-29	-1 596
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	51	-43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-2
TOTAL	5	216

* Erratum : au 31 décembre 2023, ces montants ont été publiés pour -84 millions d'euros en instruments de dette et 38 millions d'euros en instruments de capitaux propres.

22d

Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	90	0	90	-11	0	-11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-223	60	-163	-84	1	-84
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	-36	2	-33	48	-9	38
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	96	1	97	2 545	-611	1 934
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-13	3	-10	-27	7	-20
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-40	10	-29	-2 150	555	-1 596
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	66	-14	51	-69	25	-43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	0	2	-2	0	-2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-58	63	5	248	-32	216

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	65 728	65 369
Engagements en faveur d'établissements de crédit	488	627
Engagements en faveur de la clientèle	65 240	64 742
Engagements de garantie	31 765	31 215
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 474	4 635
Engagements d'ordre de la clientèle	27 291	26 580
Engagements sur titres	10 280	3 957
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	10 280	3 957
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 762	5 646

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	35 496	22 248
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 496	22 248
Engagements de garantie	92 579	100 993
Engagements reçus d'établissements de crédit	58 424	59 166
Engagements reçus de la clientèle	34 155	41 827
Engagements sur titres	6 153	736
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	6 153	736
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 040	5 702

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs donnés en pension	28 802	37 471
Passifs associés	28 394	36 479

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	7 260	10 600
TOTAL	7 260	10 600

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les pensions et les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
 Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
 Cet ajustement impacte ici les Dépôts de garantie sur opérations de marché.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	7 167	-3 067	7 306	-3 610
Clientèle	13 160	-6 620	11 355	-5 022
■ dont crédit-bail et location simple	1 272	-414	1 037	-358
■ dont obligation locative	0	-15	0	-9
Instruments dérivés de couverture	9 551	-10 020	7 755	-8 193
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 878	-1 045	1 364	-658
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 377	0	1 245	0
Titres au coût amorti	178	0	191	0
Dettes représentées par un titre	0	-5 552	0	-4 967
Dettes subordonnées	0	-44	0	-41
TOTAL	33 311	-26 348	29 216	-22 491
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	21 881	-15 282	20 097	-13 641

⁽¹⁾ dont +8 millions d'euros d'impact des taux négatifs en charges en 2024,

et dont -29 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +20 millions d'euros en charges en 2023.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf. note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	6	-9	4	-13
Clientèle	1 455	-16	1 371	-15
Titres	1 168	-129	1 028	-110
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	859	0	773	0
Instruments dérivés	3	-12	4	-11
Change	26	-2	24	-2
Engagements de financement et de garantie	83	-49	93	-80
Prestations de services	2 030	-1 218	1 819	-1 106
TOTAL	4 771	-1 435	4 343	-1 338

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de transaction	-211	210
Instruments à la juste valeur sur option	49	20
Inefficacité des couvertures	-9	16
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-9	16
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-372	-753
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	363	769
Résultat de change	120	150
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	458	397
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	407	793

⁽¹⁾ dont 236 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2024 contre 254 millions d'euros en 2023. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	29	27
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6	-186
TOTAL	35	-159

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des contrats d'assurance	7 498	7 207
Charges des contrats d'assurance	-6 234	-6 147
Résultat des contrats d'assurance	1 264	1 060
Charges nettes des traités de réassurance	-74	-34
Résultat des activités d'assurance	1 190	1 026
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 509	5 799
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 335	-5 736
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	7	3
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	1 371	1 092

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	31/12/2024	31/12/2023
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	708	697
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	146	136
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	15	14
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 764	1 717
■ Autres	0	15
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 632	2 579
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	4 866	4 628
Charges liées aux contrats d'assurance	-6 234	-6 147
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	1 264	1 060
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-5	-5
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-13	-13
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-19	-19
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-106	-111
Revenus des contrats de réassurance	50	96
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	-74	-34

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés	1 841	1 750
Prêts et créances au coût amorti	-50	-14
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	356	347
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 535	1 417
Commissions sur titres	37	31
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 453	4 361
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	16	-12
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	2 437	4 373
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	176	42
■ Dividendes	181	121
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-5	-79
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	20	-382
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-18	-1
TOTAL	4 509	5 801

29c

Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés*	1 841	1 750
Autres revenus d'investissement*	2 686	4 052
Coût du risque des placements financiers d'assurance*	-18	-1
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT*	4 509	5 801
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-4 221	-5 712
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-113	-81
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-66	-3 226
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	-4 400	-9 020
Intérêts courus	7	4
Autres revenus	5	15
RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	12	19
Variations des contrats d'investissements (passifs)	167	3 892
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	288	691
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	182	68
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	106	623

* Les éléments composant le résultat d'investissement publiés au 31 décembre 2023 sont maintenant présentés nets des opérations intragroupe et en adéquation avec le résultat des placements présenté en note 29b.

L'ajustement de -181 millions d'euros au 31 décembre 2023 a été intégré en "dont comptabilisé en résultat".

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	120	113
Autres produits	730	750
Sous-total	850	863
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-1	-1
■ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
Autres charges	-590	-511
Sous-total	-591	-512
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	259	351

Note 31 Frais généraux

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-3 381	-3 220
Autres charges générales d'exploitation	-2 400	-2 346
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-342	-363
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-145	-128
TOTAL	-6 268	-6 057

31a Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements ⁽¹⁾	-2 093	-2 012
Charges sociales	-893	-854
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-202	-168
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-192	-186
Autres	1	2
TOTAL	-3 381	-3 220

⁽¹⁾ Ce poste tient compte de l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13 septembre 2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	31/12/2024	31/12/2023
Techniciens de la banque	23 999	23 644
Cadres	17 957	17 357
TOTAL	41 956	41 001
<i>Dont France</i>	29 692	28 622
<i>Dont étranger</i>	12 264	12 379
Effectifs inscrits ⁽¹⁾	47 887	46 540

⁽¹⁾ Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-194	-384
Locations	-199	-180
■ locations à court terme d'actifs	-65	-57
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	-121	-112
■ autres locations	-13	-11
Autres services extérieurs	-2 028	-1 800
Autres charges et produits divers	21	18
TOTAL	-2 400	-2 346

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de (-4) millions d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution unique en 2024, contre (-197) millions d'euros en 2023.

⁽²⁾ Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements :	-351	-337
■ immobilisations corporelles	-320	-302
dont droits d'utilisation	-172	-162
■ immobilisations incorporelles	-31	-31
Dépréciations :	9	-26
■ immobilisations corporelles	0	-1
■ immobilisations incorporelles	9	-25
TOTAL	-342	-363

31d

Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-617	-606
Salaires et traitements	-471	-476
Charges sociales	-74	-64
Avantages du personnel à CT	-6	-7
Intéressement et participation des salariés	-32	-35
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	-27	-22
Autres	-7	-1
Autres charges d'exploitation	-716	-691
Impôts & taxes	-54	-49
Locations	-19	-19
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-19	-19
Autres services extérieurs	-599	-583
Mécénat	-19	-9
Autres charges diverses	-25	-32
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	-8	-7
Amortissements	-8	-7
■ Immo. Corp	-8	-6
dont droits d'utilisation	-5	-3
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	-1 341	-1 303
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-1 188	-1 208
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	21	27
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	-1 167	-1 181
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	-2 507	-2 484
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-2 362	-2 355
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-145	-129

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2024	31/12/2023
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	155	19
■ Pertes attendues à maturité (S2)	-324	61
■ Actifs dépréciés (S3)	-1 638	-1 359
TOTAL	-1 807	-1 279

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

31/12/2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 086	1 241	0	0	0	155
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	2	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-962	1 110	0	0	0	148
dont location financement	-53	39	0	0	0	-14
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-10	12	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-112	116	0	0	0	4
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 990	1 666	0	0	0	-324
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 861	1 574	0	0	0	-287
dont location financement	-41	30	0	0	0	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-129	92	0	0	0	-37
Actifs dépréciés (S3)	-2 533	1 842	-656	-390	99	-1 638
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 423	1 699	-656	-384	99	-1 665
dont location financement	-27	19	-12	-6	1	-25
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	44	0	0	0	44
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-110	99	0	-6	0	-17
TOTAL	-5 609	4 749	-656	-390	99	-1 807

31/12/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 026	1 045	0	0	0	19
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	4	0	0	0	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-883	911	0	0	0	28
dont location financement	-45	42	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-22	21	0	0	0	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-118	108	0	0	0	-10
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 544	1 605	0	0	0	61
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 454	1 519	0	0	0	65
dont location financement	-56	57	0	0	0	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-90	85	0	0	0	-5
Actifs dépréciés (S3)	-2 209	1 546	-519	-280	103	-1 359
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 093	1 459	-519	-277	103	-1 327
dont location financement	-16	16	-9	-3	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	0	0	0	0	-3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-113	85	0	-3	0	-31
TOTAL	-4 779	4 196	-519	-280	103	-1 279

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	-10	4
■ Moins-values de cession	-21	-11
■ Plus-values de cession	11	15
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-1	-2
TOTAL	-11	2

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciation des écarts d'acquisition	-2	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-2	0

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôt exigible	-1 038	-1 193
Charge/Produit d'impôt différé	47	26
Ajustements au titre des exercices antérieurs	65	-13
TOTAL	-926	-1 180

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat taxable	4 283	4 474
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-1 106	-1 156
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	81	70
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	32	32
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-27	-16
Décalages permanents	52	-94
Autres	43	-15
Charge d'impôt	-926	-1 180
Taux d'impôt effectif	-21,63%	-26,36%

Note 36 Résultat par action

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du groupe	3 015	3 002
Nombre d'actions à l'ouverture	34 302 302	34 225 594
Nombre d'actions à la clôture	34 302 302	34 302 302
Nombre moyen pondéré d'actions	34 302 302	34 263 948
Résultat de base par action	87,91	87,61
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	87,91	87,61

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	671	0	0	909	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	877	0	0	800
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	12	1 096	32 736	11	1 580	34 302
Placements des activités d'assurance	0	168	1	0	88	5
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	9	0	3	2	0	2
TOTAL	21	1 935	33 617	13	2 578	35 108
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	257	0	0	271	0
Dettes représentées par un titre	0	21	0	0	20	0
Dettes envers les établissements de crédit	18	553	14 803	0	416	11 253
Dettes envers la clientèle	1 220	0	26	1 163	0	26
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	56	647	0	66	500
Passifs divers	108	0	4	115	0	10
TOTAL	1 346	886	15 481	1 278	772	11 789
Engagements de financement donnés	0	0	1	0	0	1
Engagements de garantie donnés	27	3	4 779	28	1	4 768
Engagements de financement reçus	0	0	21	0	0	5
Engagements de garanties reçus	0	690	3 489	0	704	3 528

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	136	1 803	0	110	1 466
Intérêts versés	-43	-108	-2 216	-20	-68	-1 717
Commissions reçues	9	0	31	8	0	30
Commissions versées	-70	-11	-67	-56	-9	-62
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	11	26	-3	11	70	-2
Produits des contrats d'assurance émis	0	2	94	1	0	84
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-154	-123	-854	-156	-118	-847
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-2	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	4	10	0	4	10
Autres produits et charges	-14	1	17	-15	0	0
Frais généraux	-766	-2	-179	-657	-1	-183
TOTAL	-1 026	-75	-1 364	-884	-13	-1 221

Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Depuis le 31 décembre 2023, le Groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2024.

	31/12/2024					-
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	398 540	409 861	3 069	69 983	325 487	398 540
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 822	61 897	0	60 822	0	60 822
Prêts et créances à la clientèle ⁽²⁾	332 099	342 285	0	6 762	325 337	332 099
Titres	5 619	5 680	3 069	2 400	150	5 619
Placements des activités d'assurance au coût amorti	2	2	0	2	0	2
Prêts et créances	2	2	0	2	0	2
Passifs financiers au coût amorti	520 778	520 469	1 767	348 165	170 846	520 778
Dettes envers les établissements de crédit	46 322	46 031	0	46 322	0	46 322
Dettes envers la clientèle	295 987	295 099	0	139 875	156 112	295 987
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	165 037	166 158	511	149 898	14 628	165 037
Dettes subordonnées	13 433	13 180	1 256	12 070	106	13 433

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

⁽²⁾ En tenant compte des moins-values latentes sur swaps de couverture (0,2 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 10,4 milliards d'euros.

	31/12/2023					-
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	387 113	403 630	2 128	70 333	314 652	387 113
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 193	63 456	0	62 158	35	62 193
Prêts et créances à la clientèle	321 197	336 388	0	6 751	314 446	321 197
Titres	3 723	3 786	2 128	1 424	171	3 723
Placements des activités d'assurance au coût amorti	183	183	0	183	0	183
Prêts et créances	183	183	0	183	0	183
Passifs financiers au coût amorti	518 328	520 860	909	349 052	168 367	518 328
Dettes envers les établissements de crédit	59 964	59 280	0	59 964	0	59 964
Dettes envers la clientèle	299 608	299 302	0	143 376	156 232	299 608
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	146 876	150 276	0	134 888	11 988	146 876
Dettes subordonnées	11 880	12 003	909	10 824	147	11 880

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 : Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros, en niveau 2 (valeur de marché et au bilan)

Note 39 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Les dirigeants du groupe (Président du conseil d'administration et Directeur Général) ont bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats

qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	9 831	9 798

⁽¹⁾ Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 3 528 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 40 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 5 sur les risques du rapport de gestion.

Note 41 Dividendes

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a prévu de verser un dividende de 170,5 millions d'euros, soit 4,97 euros par action.

Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2024			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,717	6%	0,770	14%
■ Filiales intégrées globalement	7,761	67%	2,941	60%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	2,413	22%	0,250	5%
■ Filiales intégrées globalement	0,608	5%	0,934	19%
TOTAL	11,499	100%	4,895	100%
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	4,144		3,198	
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	2,533		0,329	

31/12/2023

	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,181	2%	0,125	2%
■ Filiales intégrées globalement	7,048	82%	3,919	75%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,235	3%	0,230	4%
■ Filiales intégrées globalement	1,108	13%	0,948	18%
TOTAL	8,572	100%	5,222	100%
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	3,676		3,003	
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	0,299		0,391	

* Les honoraires sont répartis entre les entités juridiques PricewaterhouseCoopers France et PricewaterhouseCoopers Audit. Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

A la suite de la décision de justice du Tribunal administratif de Montreuil du 2 décembre 2021, le groupe applique depuis le 1er janvier 2024 l'EC 2006-36 de la CNCC. Ainsi, seules les prestations effectivement réalisées par les prestataires comptables et d'audit (légal ou contractuel) à la clôture de l'exercice sont dorénavant comptabilisées et mentionnées dans l'annexe.

En 2023, le groupe provisionnait ces prestations considérant que l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes rendait la charge probable à la date de clôture.

L'impact de ce changement de méthode est non matériel.

Note 43 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de BFCM périmètre consolidé, clos au 31 décembre 2024, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 février 2025.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PRICEWATERHOUSECOOPERS
FRANCE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine cedex

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen 67000 STRASBOURG



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PRICEWATERHOUSECOOPERS
FRANCE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine cedex

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen 67000 STRASBOURG

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et évaluation des dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités, notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle.</p> <p>A ce titre et comme indiqué dans le paragraphe 2.1.8 « Evaluation du risque de crédit » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité.- Pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties. <p>Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe BFCM, notamment pour :</p>	<p>S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier :- Un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues ;- Un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues,- L'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente ;- La réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ;- Réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ;

- Déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ;
- Estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts.

Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2024, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 351 815 millions d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 9 530 millions d'euros.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit ainsi que de la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.

- Examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ;
- Analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble.

S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Les travaux ont principalement consisté à examiner :

- L'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ;
- Les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ;
- Le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ;
- Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ;
- L'évolution dans le temps des indicateurs clefs : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.</p> <p>Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans le paragraphe 2.1.1.1 « Prêts, créances, ou titres de dettes acquis » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.</p> <p>Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2024, le montant total des actifs et passifs à la juste valeur par résultat classés en niveaux 2 et 3 s'élèvent respectivement à 29 419 millions d'euros et 24 063 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ; - L'utilisation de modèles internes d'évaluation ; - L'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ; 	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ; - Les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 ; - La justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations. <p>Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; - Analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ; - Examiné les principaux écarts d'appel de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ;

<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evalué le caractère approprié des critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.
---	---

Evaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Notre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».</p> <p>La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche <i>mark-to-model</i> fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe 2.1.9 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur par résultat des titres de participations (non cotés ou comptabilisés en niveau 3) constituait un point clé de l'audit compte tenu du recours au jugement de la Direction dans la détermination de leur juste valeur et de la complexité des modèles qui concourent à son estimation.</p>	<p>Nous avons actualisé notre compréhension du processus d'évaluation des titres par entretien avec la Direction et nous avons testé les contrôles mis en place par votre groupe associé à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital investissement.</p> <p>Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche <i>mark-to-model</i>, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ; - Contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente ; - Recalculer les plus ou moins-values résultant des variations de juste valeur, et vérifier le cas échéant les dépréciations associées. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Evaluation des écarts d'acquisition

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p> Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 2 315 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Ecart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés. </p> <p> Comme indiqué dans le paragraphe 1.8 « Ecarts d'acquisition » de la note 1 « Principes et méthodes comptable » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises. </p> <p> Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes : </p> <ul style="list-style-type: none"> - La juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ; - La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. <p> S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres. </p>	<p> Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition. </p> <p> Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en : </p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse de la méthodologie retenue ; - Une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles. <p> S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également : </p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; - Procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ; - Analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

<p>Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ; - L'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels. 	
--	--

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 décembre 2024, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 125 893 millions d'euros comme présenté dans la note 13c « Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Comme exposé dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés, les passifs relatifs à des contrats d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 17 qui repose en particulier sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La détermination de la meilleure estimation (ou « best estimate ») de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : l'évaluation des flux de trésorerie futurs comporte des incertitudes significatives induites par le recours à des modèles actuariels complexes qui reposent sur des méthodologies d'évaluation des flux de trésorerie adaptées aux engagements ainsi que sur des données et des hypothèses relatives à des périodes futures ; 	<p>Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance ; - Réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance ; - Apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « assurance vie » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en

- La définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « risk adjustment »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée.

La détermination de la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés.

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité à l'environnement économique et financier et du recours important au jugement de la direction dans le choix des hypothèses et des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance comme un point clé de l'audit.

conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ;

- Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ;
- Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (y compris ceux mis en œuvre dans le cadre de changements d'hypothèses ou de modélisation actuarielle des flux de trésorerie futurs), de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations (y compris l'analyse de la sensibilité des résultats des évaluations obtenues par l'application des hypothèses et modèles retenus par la direction) ;
- Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces procédures de vérification comprennent l'évaluation des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ;



	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ; <p>Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.</p>
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS France était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année de sa mission sans interruption.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 10 avril 2025

KPMG S.A.

Arnaud BOURDEILLE

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2025

PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE

Laurent TAVERNIER

Associé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales	4	86 190	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	39 653	33 149
Instruments dérivés de couverture	6a	1 701	1 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	44 421	36 922
Titres au coût amorti	10a	5 680	3 786
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	61 897	63 456
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	342 285	336 388
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	209	-558
Placements financiers des activités d'assurance	13a	135 472	131 752
Contrats d'assurance émis – Actif	13a	10	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	13a	284	312
Actifs d'impôts courants	14a	1 002	1 076
Actifs d'impôts différés	14b	1 005	852
Compte de régularisation et actifs divers	15a	8 682	7 580
Actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	911	865
Immeubles de placement	17	36	38
Immobilisations corporelles	18a	2 606	2 426
Immobilisations incorporelles	18b	483	462
Écarts d'acquisition	19	2 315	2 111
TOTAL DE L'ACTIF		734 840	719 492

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31/12/2023 (de 33 188 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -39 millions d'euros (à 33 149 millions d'euros)

Instruments dérivés de couverture au 31/12/2023 (de 2 325 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -539 millions d'euros (à 1 786 millions d'euros)

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti au 31 décembre 2023 (de 62 878 millions d'euros initialement) ont été ajustés de 578 millions d'euros (à 63 456 millions d'euros)

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales	4	18	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	24 195	17 939
Instruments dérivés de couverture	6a	3 261	4 426
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	166 158	150 276
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	46 031	59 280
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	295 099	299 302
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-15	-27
Passifs d'impôts courants	14a	450	532
Passifs d'impôts différés	14b	481	453
Compte de régularisation et passifs divers	15b	12 671	10 934
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	125 195	119 526
Provisions	20	2 913	2 740
Dettes subordonnées au coût amorti	21	13 180	12 003
Capitaux propres totaux	22	45 203	42 079
Capitaux propres – Part du groupe	22	40 737	37 771
Capital et réserves liées	22a	6 568	6 568
Réserves consolidées	22a	30 959	28 011
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b	195	190
Résultat de l'exercice		3 015	3 002
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		4 466	4 308
TOTAL DU PASSIF		734 840	719 492

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	24	33 311	29 216
Intérêts et charges assimilées	24	-26 348	-22 491
Commissions (produits)	25	4 771	4 343
Commissions (charges)	25	-1 435	-1 338
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	407	793
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	35	-159
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	0	0
Produits des contrats d'assurance émis	29,29a	7 498	7 207
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29,29a	-6 234	-6 147
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-74	-34
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-4 335	-5 736
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	7	3
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29 b	4 509	5 799
Produits des autres activités	30	850	863
Charges des autres activités	30	-591	-512
Produit net bancaire		12 370	11 808
<i>dont Produit net des activités d'assurance</i>		1 370	1 092
Charges générales d'exploitation	31a, 31d	-5 926	-5 694
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31b, 31c, 31d	-342	-363
Résultat brut d'exploitation		6 103	5 751
Coût du risque de contrepartie	32	-1 807	-1 279
Résultat d'exploitation		4 296	4 472
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	56	51
Gains ou pertes sur autres actifs	33	-11	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	-2	0
Résultat avant impôt		4 338	4 525
Impôts sur les bénéfices	35	-926	-1 180
Résultat net		3 412	3 345
Résultat – Intérêts minoritaires		397	343
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 015	3 002
Résultat par action en euros	36	87,91	87,61
Résultat dilué par action en euros	36	87,91	87,61

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 412	3 345
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	90	-12
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-167	39
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-10	-25
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-21	2 531
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-49	-2 437
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	-1	-3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-155	90
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-33	-83
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	169	413
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	5	15
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	53	-48
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	194	296
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 450	3 731
dont part du groupe	3 021	3 218
dont part des intérêts minoritaires	430	514

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
SOLDE AU 31/12/2022	1 711	4 784	25 738	120	-105	19	-60	2 341	34 548	4 228	38 776
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	2 341	0	0	0	0	-2 341	0	0	0
Augmentation de capital	4	69	-73	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-183	0	0	0	0	0	-183	-385	-568
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	69	2 086	0	0	0	0	-2 341	-183	-385	-568
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	3 002	3 002	343	3 345
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-14	293	-20	-43	0	216	170	386
Sous-total	0	0	0	-14	293	-20	-43	3 002	3 218	514	3 731
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	0	0	134	0	0	0	0	0	134	-15	119
Autres variations	0	0	53	0	0	0	0	0	53	-33	20
SOLDE AU 31/12/2023	1 715	4 853	28 011	106	188	-1	-103	3 002	37 771	4 308	42 079
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 002	0	0	0	0	-3 002	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-167	0	0	0	0	0	-167	-459	-627
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	2 834	0	0	0	0	-3 002	-167	-459	-627
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	3 015	3 015	397	3 412
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	92	-129	-10	51	0	5	33	38
Sous-total	0	0	0	92	-129	-10	51	3 015	3 021	430	3 450
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	0	0	24	0	0	0	0	0	24	0	24
Autres variations ⁽³⁾	0	0	89	0	0	0	0	0	89	187	276
SOLDE AU 31/12/2024	1 715	4 853	30 959	199	59	-11	-52	3 015	40 737	4 466	45 203

⁽¹⁾ Le total des réserves au 31 décembre 2024 s'élève à 30 959 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 172 millions d'euros, les réserves statutaires pour 8 380 millions d'euros, et les autres réserves pour 22 407 millions d'euros.

⁽²⁾ Concerne le débouclage de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse ainsi que la cession de Caroline.

⁽³⁾ Concerne l'entrée du sous-groupe La Française dans le périmètre GBFCM.

Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 412	3 345
Impôts	926	1 180
Résultat avant impôts	4 338	4 525
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	348	326
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-7	26
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	921	636
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-56	-51
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-22	378
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 220	9 252
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 404	10 567
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-13 500	-23 976
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 854	1 284
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6 030	-9 750
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 093	-74
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	11	10
- Impôts versés	-997	-1 098
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-28 277	-33 604
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	-18 535	-18 512
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-13 758	-381
+/- Flux liés aux immeubles de placement	21	-371
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-310	-368
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-14 047	-1 120
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-624	-568
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	20 332	8 465
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	19 708	7 897
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	76	-20
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-12 798	-11 755
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-18 535	-18 512
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-14 047	-1 120
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	19 708	7 897
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	76	-20
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	84 694	96 447
Caisse, banques centrales (actif & passif)	97 014	111 399
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 320	-14 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	71 896	84 694
Caisse, banques centrales (actif & passif)	86 166	97 014
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 270	-12 320
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-12 798	-11 755

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	8	Note 23	Engagements donnés et reçus	92
Note 2	Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	34	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	93
Note 3	Périmètre de consolidation	41	Note 25	Commissions	93
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	48	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	93
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	48	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	94
Note 6	Couverture	50	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	94
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	94
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	52	Note 30	Produits et charges des autres activités	96
Note 9	Note sur les encours de titrisation	56	Note 31	Frais généraux	97
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	58	Note 32	Coût du risque de contrepartie	100
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	61	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	101
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	63	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	102
Note 13	Activités d'assurance	65	Note 35	Impôts sur les bénéfices	102
Note 14	Impôts	79	Note 36	Résultat par action	102
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	80	Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	103
Note 16	Participations dans les entreprises mises en équivalence	81	Note 38	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	105
Note 17	Immeubles de placement	82	Note 39	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	106
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	83	Note 40	Exposition aux risques	106
Note 19	Écart d'acquisition	84	Note 41	Dividendes	106
Note 20	Provisions et passifs éventuels	85	Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	106
Note 21	Dettes subordonnées	88	Note 43	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	107
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	89			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS¹. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1er janvier 2024

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2024, l'amendement à IFRS16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à cet amendement.

Contexte macro-économique et géopolitique

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient et aux incertitudes politiques.

Pour rappel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'étant pas implanté sur ces zones de guerre, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain en 2025.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), la Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisée pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le groupe.

Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2024, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date.
- Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique.
- Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

¹ A noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. III-2 Activités d'assurance

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Prix du pétrole (en dollars)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,00 %	1,10 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	7,70 %	7,60 %	7,50 %	7,40 %
TAUX DE MARCHÉ				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,74 %	2,35 %	2,35 %	2,35 %
France				
TEC 10 ans	2,91 %	2,90 %	2,90 %	2,90 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible.

Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparaît comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les dernières décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2023	60 %	30 %	10 %
Au 30/06/2024	60 %	30 %	10 %
Au 31/12/2024	70 %	25 %	5 %

Depuis 2023, le groupe est engagé dans un cycle d'améliorations de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 752 millions d'euros, variant de 129 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du groupe.

Au 31 décembre 2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 179 millions d'euros et 73 millions d'euros. Ils représentent 9,2 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 9,8 % au 31 décembre 2023).

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 9 %, soit 253 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 16 %, soit 453 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 14 %, soit 394 millions d'euros.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

1 Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI¹ (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

¹ SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'État¹ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1^{er} PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1^{ère} échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils ont été comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement a été comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2024, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 4,9 milliards d'euros, garantis à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1,2 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 31 décembre 2024, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

¹ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § «II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO¹ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

¹ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés¹. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle de juin 2020 à juin 2022².

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS 9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. À compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

La dernière opération de refinancement de TLTRO III à laquelle la Banque Fédérative du Crédit Mutuel participait a été remboursé en décembre 2024.

¹ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

² Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de surcouverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non-disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note II.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté. dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. II.1.vi « Garanties financières et engagements de financement » et II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêt, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général.

Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêt, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium Allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

- Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du Groupe Crédit Mutuel.

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé

séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ¹. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

¹ Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. À date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Ces amendements seront applicables à compter du 1er janvier 2025.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement.

Note 2 Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants:

- La banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate and Investment Banking (Targobank CIB) et TARGOBANK en Espagne (cédée en 2023),
 - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK Retail et Cofidis,
 - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
 - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
 - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
 - d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : TARGOBANK Retail pour le crédit à la consommation, TARGOBANK Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing et TARGOBANK CIB pour le réseau bancaire.

2a Répartition du bilan par secteur d'activité

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 884	0	5 829	69 477	86 190
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	199	0	36 795	2 660	39 653
Instruments dérivés de couverture	16	0	185	1 500	1 701
Actifs financiers au coût amorti dont :	313 393	0	58 402	38 067	409 861
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	16 236	0	8 010	37 651	61 897
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	295 934	0	45 935	416	342 285
■ Titres au coût amorti	1 223	0	4 457	0	5 680
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	740	0	24 387	19 294	44 421
Placements financiers des activités d'assurance	0	135 472	0	0	135 472
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	904	911
PASSIF					
Banques centrales	0	0	18	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	23 756	439	24 195
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	0	443	2 757	3 261
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	46 032	0	46 032
Dettes envers la clientèle	248 156	18	40 162	6 763	295 099
Dettes représentées par un titre	24 403	511	35 767	105 477	166 158

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 334	0	6 686	80 055	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	207	0	30 468	2 474	33 149
Instruments dérivés de couverture	23	0	189	1 573	1 786
Actifs financiers au coût amorti dont :	306 955	0	55 989	40 688	403 630
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 524	0	8 767	40 166	63 456
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	292 088	0	43 785	516	336 388
■ Titres au coût amorti	344	0	3 437	6	3 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	689	0	19 423	16 810	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	0	131 752	0	0	131 752
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	858	865
PASSIF					
Banques centrales	0	0	31	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	17 329	610	17 939
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	0	785	3 588	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	59 280	0	59 280
Dettes envers la clientèle	244 232	0	41 338	13 732	299 302
Dettes représentées par un titre	23 341	0	29 627	97 308	150 276

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros

Ces ajustements portent sur les secteurs Autres Métiers et Activités de marché dans les Métiers Spécialisés .

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 526	9 314	43	10 884
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	6	112	199
Instruments dérivés de couverture	16	0	0	16
Actifs financiers au coût amorti dont :	227 086	43 729	42 577	313 393
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	15 562	220	455	16 236
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 515	42 296	42 123	295 934
■ Titres au coût amorti	9	1 214	0	1 223
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	638	101	1	740
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	7
PASSIF				
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	0	0	61
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	200 906	33 388	13 862	248 156
Dettes représentées par un titre	24 403	0	1	24 403

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	890	9 401	43	10 334
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77	4	126	207
Instruments dérivés de couverture	23	0	0	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	225 436	39 689	41 830	306 955
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 070	191	262	14 524
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 322	39 197	41 568	292 088
■ Titres au coût amorti	43	300	0	344
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	568	121	1	689
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	7
PASSIF				
Banques centrales	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	0	0	53
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	200 565	30 271	13 396	244 232
Dettes représentées par un titre	23 340	0	1	23 341

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 072	1 757	0	0	5 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	470	5 033	27 135	4 157	36 795
Instruments dérivés de couverture	92	55	38	0	185
Actifs financiers au coût amorti dont :	23 138	29 095	6 147	23	58 402
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 026	2 818	4 156	10	8 010
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	20 053	23 923	1 959	0	45 935
■ Titres au coût amorti	2 058	2 354	32	13	4 457
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	88	13 463	10 836	0	24 387
PASSIF					
Banques centrales	17	1	0	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150	575	23 030	0	23 756
Instruments dérivés de couverture – Passif	3	13	427	0	443
Dettes envers les établissements de crédit	0	46 032	0	0	46 032
Dettes envers la clientèle	26 383	12 285	1 493	0	40 162
Dettes représentées par un titre	44	21 233	14 490	0	35 767

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 812	1 874	0	0	6 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	164	2 667	23 294	4 343	30 468
Instruments dérivés de couverture	78	69	42	0	189
Actifs financiers au coût amorti dont :	22 249	28 281	5 408	51	55 989
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	939	3 921	3 878	29	8 767
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	19 509	22 777	1 498	1	43 785
■ Titres au coût amorti	1 800	1 583	32	22	3 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102	11 040	8 281	0	19 423
PASSIF					
Banques centrales	28	3	0	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	93	328	16 908	0	17 329
Instruments dérivés de couverture – Passif	14	12	759	0	785
Dettes envers les établissements de crédit	0	59 280	0	0	59 279
Dettes envers la clientèle	26 901	12 786	1 651	0	41 338
Dettes représentées par un titre	35	18 358	11 234	0	29 627

2b Répartition du compte de résultat par secteur

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 413	1 449	2 916	-408	12 370
Frais généraux	-4 945	-145	-1 467	289	-6 268
Résultat brut d'exploitation	3 468	1 303	1 450	-118	6 103
Coût du risque de contrepartie	-1 683	0	-125	1	-1 807
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	-11	-1	-1	55	43
Résultat avant impôts	1 774	1 302	1 324	-62	4 338
Impôt sur les sociétés	-497	-309	-207	86	-926
Résultat net comptable	1 277	993	1 117	24	3 412
Minoritaires	-	-	-	-	397
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	3 015

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 410	1 198	2 563	-364	11 808
Frais généraux	-4 995	-129	-1 203	270	-6 057
Résultat brut d'exploitation	3 415	1 069	1 361	-94	5 751
Coût du risque de contrepartie	-1 032	0	-247	1	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	3	-5	8	47	53
Résultat avant impôts	2 386	1 064	1 121	-47	4 525
Impôt sur les sociétés	-683	-232	-257	-7	-1 180
Résultat net comptable	1 703	832	865	-54	3 345
Minoritaires	-	-	-	-	343
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	3 002

(i) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 310	3 349	754	8 413
Frais généraux	-2 761	-1 747	-438	-4 945
Résultat brut d'exploitation	1 549	1 603	316	3 468
Coût du risque de contrepartie	-709	-910	-64	-1 683
Gains ou pertes sur autres actifs	-12	1	0	-11
Résultat avant impôts	828	693	253	1 774
Impôt sur les sociétés	-218	-205	-74	-497
RÉSULTAT NET COMPTABLE	610	489	178	1 277

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 577	3 131	703	8 410
Frais généraux	-2 864	-1 691	-439	-4 995
Résultat brut d'exploitation	1 712	1 439	264	3 415
Coût du risque de contrepartie	-278	-746	-8	-1 032
Gains ou pertes sur autres actifs	-4	6	0	3
Résultat avant impôts	1 431	699	256	2 386
Impôt sur les sociétés	-376	-218	-89	-683
RÉSULTAT NET COMPTABLE	1 055	481	167	1 703

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital- investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 343	687	525	361	2 916
Frais généraux	-943	-157	-272	-94	-1 467
Résultat brut d'exploitation	399	531	252	267	1 450
Coût du risque de contrepartie	-66	-82	2	21	-125
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	-1	0	-1
Résultat avant impôts	334	448	254	288	1 324
Impôt sur les sociétés	-91	-52	-62	-2	-207
RÉSULTAT NET COMPTABLE	243	396	192	286	1 117

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital- investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 125	629	465	345	2 563
Frais généraux	-705	-155	-257	-86	-1 203
Résultat brut d'exploitation	419	474	208	259	1 361
Coût du risque de contrepartie	-75	-168	-5	0	-247
Gains ou pertes sur autres actifs	0	8	0	0	8
Résultat avant impôts	344	315	204	259	1 121
Impôt sur les sociétés	-78	-120	-57	-2	-257
RÉSULTAT NET COMPTABLE	267	195	147	256	865

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	69 746	14 687	1 757	86 190	80 341	14 859	1 874	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 231	482	4 940	39 653	30 072	367	2 711	33 149
Instrument dérivé de couverture	1 580	92	29	1 701	1 677	78	30	1 786
Actifs financiers au coût amorti	324 354	74 826	10 681	409 861	322 862	69 588	11 179	403 630
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	58 526	1 247	2 123	61 897	59 055	1 091	3 310	63 456
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	263 701	70 026	8 558	342 285	262 435	66 084	7 869	336 388
<i>dont titres au coût amorti</i>	2 126	3 553	0	5 680	1 373	2 413	0	3 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 345	663	13 413	44 421	25 256	656	11 010	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	133 568	1 904	0	135 472	129 967	1 785	0	131 752
Participations dans les entreprises MEE	762	0	149	911	730	0	135	865
PASSIF								
Banques centrales	0	17	1	18	0	28	3	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 460	345	390	24 195	17 474	241	224	17 939
Instrument dérivé de couverture	3 249	3	9	3 261	4 406	14	6	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	18 646	15 772	11 614	46 031	42 460	5 530	11 290	59 280
Dettes envers la clientèle	223 335	67 850	3 914	295 099	232 574	63 159	3 569	299 302
Dettes représentées par un titre	148 019	5 018	13 121	166 158	134 023	6 177	10 076	150 276

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros

Instrument dérivé de couverture : -539 millions d'euros

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros

Ces ajustements ont été effectués sur la France.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	8 110	3 972	288	12 370	7 698	3 885	225	11 808
Frais généraux	-3 979	-2 185	-104	-6 268	-3 804	-2 143	-110	-6 057
Résultat brut d'exploitation	4 131	1 787	184	6 103	3 894	1 741	116	5 751
Coût du risque de contrepartie	-950	-870	13	-1 807	-611	-670	2	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	22	0	20	43	31	1	20	53
Résultat avant impôts	3 204	917	218	4 338	3 315	1 073	137	4 525
Résultat net global	2 601	636	175	3 412	2 476	767	103	3 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 229	611	175	3 015	2 171	728	103	3 002

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

(2) 33,3 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2024 (contre 33,6 % du PNB en 2023).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Le résultat net global au 31 décembre 2023 a été corrigé de + 2,4 millions d'euros (Total et Europe hors France) afin d'être cohérent avec le montant du résultat publiable de 3 345 millions d'euros.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2023, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrée des entités du Groupe La Française suite à la cession de 60,05 % des parts détenues par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe à la BFCM : Groupe La Française, La Française AM, La Française Finance Services (LFFS), La Française Finances Services Italian branch (succursale de LFFS), La Française Finances Services Luxembourg branch (succursale de LFFS), La Française Finances Services sucursal en Espana (succursale de LFFS), La Française Systematic Asset Management GmbH, La Française Real Estate Managers, La Française Real Estate Partners International Lux SARL, La Française Groupe UK Finance

Limited, La Française Groupe UK Limited, La Française Group Korea Limited, La Française Group Singapore PTE Limited, LFP Multi Alpha, New Alpha Asset Management, Newton Square, PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl, Crédit Mutuel Impact ;

- Entrées dans le groupe de presse EBRA : Ebra Académie, Lemon Start, Studio M, Gens d'Évènement, Loire Évènement Organisation, Pro Expo services, Davai, EBRA Portage Dauphiné Savoie ;
- Autres Entrées : Carizy (groupe Cofidis), Crédit Mutuel Titres, MCB (Magyar Cetelem Bank ZRT-Groupe Cofidis), RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II) ;
- Fusion : Crédit Mutuel Investment Managers et Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg absorbées par La Française Finance Services, La Française Asset Management absorbée par Crédit Mutuel Asset Management, Newton square absorbée par GLF, Studio M tupée avec Le Dauphiné Libéré
- Liquidation : La Française Real Estate Partners International Lux Sarl (entrée en 2024) ;
- Cession : N/A.

	Pays	31/12/2024			31/12/2023			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	
A. RÉSEAU BANCAIRE								
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG	
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG	
CIC Est	France	100	100	IG	100	100	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	100	IG	
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	100	IG	
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG	
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG	
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	100	IG	
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION								
Cofidis Belgique	Belgique	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis France	France	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	100	IG	100	80	IG	
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	100	IG	100	80	IG	
Creatis	France	100	100	IG	100	80	IG	
MCB (Magyar Cetelem Bank Zrt.)	Hongrie	100	100	IG			NC	
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	100	IG	100	80	IG	
Monabanq	France	100	100	IG	100	80	IG	
Targobank AG **	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG	
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE								
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG	
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG	

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
FactoFrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT FactoFrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA	France	45	45	ME	44	44	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ							
Caroline 1	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	100	IG	100	100	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private debt	France	100	60	IG	100	100	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	60	IG			NC

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Investment Managers	France			FU	100	100	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France			FU	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe La Française	France	60	60	IG			NC
La Française AM	France			FU			NC
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	60	IG			NC
La Française Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	60	IG			NC
La Française Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	60	IG			NC
La Française Finance Services sucursal en Espana (succursale de LFFS)	Espagne	100	60	IG			NC
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	60	IG			NC
La Française Group UK Finance Limited	Royaume-Uni	100	58	IG			NC
La Française Group UK Limited	Royaume-Uni	100	60	IG			NC
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	60	IG			NC
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	60	IG			NC
La Française Real Estate Managers	France	97	58	IG			NC
La Française Real Estate Partners International Lux SARL	Luxembourg			NC			NC
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex la Française AM GmbH)	Allemagne	100	60	IG			NC
LFP Multi Alpha	France	100	60	IG			NC
New Alpha Asset Management	France	52	31	IG			NC
Newton Square	France			FU			NC
PU Retail Luxembourg Management Company SARL	Luxembourg	50	29	IG			NC

F. CAPITAL INVESTISSEMENT

CIC Capital Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	100	IG

G. AUTRES MÉTIERS

Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Carizy	France	100	100	IG			NC
CIC Participations	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Group	France	100	100	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Titres	France	75	72	IG			NC

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Davai	France	100	100	IG			NC
Ebra Academie	France	100	100	IG			NC
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	100	IG			NC
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studio	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	27	27	ME	27	27	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	83	IG	100	83	IG
France Régie	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	100	IG	100	80	IG
Gens d'Évènement	France	70	70	IG			NC
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG	100	71	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	62	62	IG	62	62	IG
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	100	100	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lemon Start	France	100	81	IG			NC
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Événement Organisation	France	55	55	IG			NC
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	71	IG	100	71	IG
Media des massifs français	France	68	68	IG	68	68	IG
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	100	97	IG
Oddity H.	France	81	81	IG	71	71	IG
Presstic Numerama	France	100	71	IG	100	71	IG
Pro Expo Services	France	100	55	IG			NC
RES 1 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts)	France	100	83	IG	100	83	IG
RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II)	France	100	83	IG			NC
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2024			31/12/2023		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI ACM	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Studio M	France			FU			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG

H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

ACM Belgium Life (ex NELB)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Capital	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM Deutschland life AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM Deutschland non life AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

** la société Targobank AG en Allemagne s'articule autour de trois activités : Targobank retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et Targobank Corporate and Investment Banking pour le réseau bancaire.

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par la parution au journal officiel de l'UE du 18 octobre 2024.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	2 113	679	-181	13	-127	6 007	0
Belgique	499	166	-37	4	-60	1 530	0
Canada	6	3	-12	12	0	8	0
Espagne	192	-15	0	7	-10	843	0
États-Unis d'Amérique	161	124	-29	-2	-6	103	0
France	8 110	4 070	-612	10	-880	29 692	0
Hong Kong	13	6	-2	0	-1	20	0
Hongrie	45	-6	-1	0	-3	486	0
Italie	154	28	-4	-5	-8	368	0
Luxembourg	415	161	-35	2	-26	1 114	0
Monaco	8	16	-1	0	0	20	0
Pays-Bas	4	4	-1	0	0	2	0
Pologne	16	-8	0	-1	-3	117	0
Portugal	183	66	-19	2	-9	704	0
République De Corée	0	0	0	0	0	2	0
République Tchèque	15	-4	0	0	-2	155	0
Royaume-Uni	85	66	-19	0	-4	95	0
Singapour	107	73	-9	0	-2	147	0
Slovaquie	12	-4	0	0	-1	96	0
Suisse	231	50	-11	6	-17	447	0
Tunisie ⁽¹⁾	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	12 370	5 495	-974	47	-1 157	41 956	0

(1) Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2024								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	346	3 138	-449	146 171	1 009	665	1 438
Beobank	49 %	21	407	-8	11 497	44	20	310

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2023								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	288	3 295	-378	142 533	836	551	1 193
Beobank	49 %	29	386	-7	10 016	43	22	315
Cofidis France	20 %	9	NA ⁽²⁾	0	11 957	44	-3	565

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

⁽²⁾ Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex Participation) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

■ Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

■ Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2024			31/12/2023		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾
Total bilan	0	37 925	3 211	0	34 395	2 845
Valeurs comptables des actifs financiers	0	19 460	1 417	0	17 621	1 034

⁽¹⁾ Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

⁽²⁾ Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	85 506	96 426
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 820	2 836
Caisse	684	648
TOTAL	86 190	97 074
Banques centrales – passif	18	31

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	11 527	735	6 624	18 886	8 267	805	6 032	15 104
■ Effets publics	1 787	0	0	1 787	694	0	0	694
■ Obligations et autres titres de dettes	8 666	735	675	10 076	6 309	805	288	7 402
Cotés	8 666	0	13	8 679	6 309	0	11	6 320
Non cotés	0	735	662	1 397	0	805	277	1 082
<i>dont OPC</i>	0		331	331	0		80	80
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 074	-	5 011	6 085	1 264	-	4 921	6 185
Cotés	1 074		1 273	2 347	1 264		1 115	2 379
Non cotés	0		3 738	3 738	0		3 806	3 806
■ Titres immobilisés	-	-	938	938	-	-	823	823
<i>Titres de participations</i>			274	274			267	267
<i>Autres titres détenus à long terme</i>			92	92			101	101
<i>Parts dans les entreprises liées</i>			571	571			454	454
<i>Autres titres immobilisés</i>			1	1			1	1
Instruments dérivés	6 355	-	-	6 355	5 595	-	-	5 595
Prêts et créances	14 362	0	15	14 377	12 407	0	17	12 424
<i>dont pensions</i>	14 362	0		14 362	12 407	0	-	12 407
Autres actifs classés à la JVPR	35	-	-	35	26	-	-	26
TOTAL	32 279	735	6 639	39 653	26 295	805	6 049	33 149

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
 Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros.
 Cet ajustement impacte la ligne « instruments dérivés », en portefeuille de Transaction.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/24	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	74	1 580	12 462	196	104
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	59	607	16 244	9	4
Groupe Forestier Vosges Nord	Non coté	99 %	248	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) sont exprimés en millions d'euros et se rapportent à l'exercice 2023.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 917	17 793
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	278	146
TOTAL	24 195	17 939

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2024	31/12/2023
Vente à découvert de titres	1 425	769
Obligations et autres titres de dettes	616	176
Actions et autres instruments de capitaux propres	809	593
Dettes représentatives des titres donnés en pension	15 835	11 020
Instruments dérivés de transaction	6 016	5 432
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	641	572
TOTAL	23 917	17 793

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	68	68	0	84	84	0
Dettes envers la clientèle	210	210	0	62	62	0
TOTAL	278	278	0	146	146	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instruments de taux</i>	179 162	4 082	3 971	184 824	3 336	3 330
Swaps	143 083	3 451	3 794	141 996	2 603	2 979
Autres contrats fermes*	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	36 079	631	177	42 828	733	351
<i>Instruments de change</i>	156 059	2 015	1 831	155 929	2 039	1 885
Swaps	94 871	79	49	105 189	47	72
Autres contrats fermes	14 741	1 558	1 404	13 673	1 758	1 579
Options et instruments conditionnels	46 447	378	378	37 067	234	234
<i>Autres que taux et change</i>	22 994	258	214	19 156	220	218
Swaps	6 444	108	126	6 711	83	98
Autres contrats fermes	11 941	41	32	8 541	44	57
Options et instruments conditionnels	4 609	109	56	3 904	93	63
TOTAL	358 215	6 355	6 016	359 909	5 595	5 433

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

* Le notionnel des "autres contrats fermes" de taux publié au 31 décembre 2023 pour 56 227 millions d'euros a été reclassé dans les Swaps sur la période afin d'être cohérent avec les instruments financiers présents au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros. Cet ajustement impacte l'actif des Swaps en Instruments de taux.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	374 698	1 701	3 261	337 738	1 786	4 426
Swaps	374 697	1 701	3 261	337 737	1 786	4 426
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
TOTAL	374 698	1 701	3 261	337 738	1 786	4 426

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.
 - Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
 - Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor
- L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Cet ajustement impacte l'actif de la ligne Swaps en Couverture de Fair Value Hedge.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2024	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2024
Couverture de Fair Value Hedge	21 176	33 997	176 514	143 011	374 698
Swaps	21 176	33 997	176 513	143 011	374 697
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	21 176	33 997	176 514	143 011	374 698

31/12/2023	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023
Couverture de Fair Value Hedge	20 453	30 906	177 758	108 620	337 738
Swaps	20 453	30 906	177 757	108 620	337 737
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	20 453	30 906	177 758	108 620	337 738

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2024	31/12/2023
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	209	-558
■ de passifs financiers	-15	-27

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	36 148	0	0	31 245	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	164 922	177	739	184 922	-562	2 310
Titres au coût amorti	1 040	-34	21	1 134	-55	42
Actifs financiers à la JVCP	25 496	-307	105	21 198	-412	674
TOTAL	227 606	-164	865	238 499	-1 029	3 026

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	79 668	-1 465	929	75 437	-2 393	2 456
Dettes envers les établissements de crédit	22 703	-434	445	17 957	-879	736
Dettes envers la clientèle	24 322	-15	15	24 770	-31	32
TOTAL	126 693	-1 914	1 389	118 164	-3 303	3 224

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	15 018	11 616
Obligations et autres titres de dettes	28 633	24 619
■ Cotés	27 515	23 675
■ Non cotés	1 118	944
Créances rattachées	330	271
Sous-total brut titres de dettes	43 981	36 506
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	3	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-18	-20
Autres dépréciations (S3)	-3	-3
Sous-total net titres de dettes	43 960	36 483
Actions et autres instruments de capitaux propres	102	123
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	102	123
Titres immobilisés	359	316
■ Titres de participations	87	105
■ Autres titres détenus à long terme	200	160
■ Parts dans les entreprises liées	72	51
Sous-total instruments de capitaux propres	461	439
TOTAL	44 421	36 922
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-175	-67
dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	39 534	4 337	550	44 421
Effets publics et valeurs assimilées	14 113	914	90	15 117
Obligations et autres titres de dettes	25 422	3 421	0	28 843
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	101	102
Participations et ATDLT	0	0	287	287
Parts entreprises liées	0	0	71	72
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	10 235	21 344	8 075	39 653
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 212	575	0	1 787
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 320	1 189	1 157	8 666
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	735	735
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	289	326	59	674
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 074	0	0	1 074
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	1 274	0	3 737	5 011
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	0	362	366
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	572	572
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	14 362	0	14 362
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	15	0	15
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	4 841	1 453	6 355
Autres actifs classés à la JVPR	0	35	0	35
Instruments dérivés de couverture	1	1 697	2	1 701
TOTAL	49 770	27 379	8 627	85 776
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	73 766	4 190	2 659	80 615
Effets publics et valeurs assimilées	33 427	217	0	33 645
Obligations et autres titres de dettes	38 153	677	0	38 830
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	19	0	1 259
Participations et ATDLT	946	0	1 906	2 852
Parts entreprises liées	0	0	752	752
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 277	0	3 277
Transaction/JVO/Autres	39 686	12 461	0	52 147
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	170	7	0	177
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 130	5 349	0	30 478
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 387	6 614	0	21 000
Prêts et créances -Autre JVPR	0	147	0	147
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	344	0	344
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 708	0	2 708
TOTAL	113 452	19 360	2 659	135 470

31/12/2024

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Total

PASSIFS FINANCIERS IFRS 9

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction/JVO	1 769	20 589	1 837	24 195
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	68	0	68
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	210	0	210
Dettes – Transaction	0	15 835	0	15 835
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 769	4 476	1 837	8 082
Instruments dérivés de couverture	0	3 252	9	3 261
TOTAL	1 769	23 841	1 846	27 456

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le

modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ rembourse ments	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 806	362	-678	2	229	0	15	3 737

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	32 254	4 195	473	36 922
Effets publics et valeurs assimilées	11 590	72	36	11 697
Obligations et autres titres de dettes	20 664	4 122	0	24 786
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	121	123
Participations et ATDLT	0	0	265	265
Parts entreprises liées	0	0	51	51
Transaction/JVO/Autres	7 849	18 024	7 250	33 123
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	582	112	0	694
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 628	1 061	621	6 310
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	805	805
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	206	74	8	288
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 264	0	0	1 264
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 115	0	3 806	4 921
Participations et ATDLT – Autres JVPR	5	0	363	368
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	454	454
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 407	0	12 407
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	50	4 353	1 192	5 595
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	1	1 782	2	1 786
TOTAL	40 104	24 001	7 725	71 831
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	69 827	6 716	2 337	78 880
Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980
Obligations et autres titres de dettes	36 930	522	0	37 451
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	16	0	1 234
Participations et ATDLT	918	0	1 586	2 504
Parts entreprises liées	0	0	751	751
Prêts et Créances – JVCPR	0	5 960	0	5 960
Transaction/JVO/Autres	37 713	12 146	62	49 921
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	161	7	0	168
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23 304	5 302	0	28 606
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 247	6 266	62	20 575
Prêts et créances -Autre JVPR	0	209	0	209
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	362	0	362
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 768	0	2 768
TOTAL	107 540	21 631	2 399	131 569

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 254	15 157	1 528	17 939
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	84	0	84
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	62	0	62
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 020	0	11 020
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 254	3 991	1 528	6 773
Instruments dérivés de couverture	0	4 417	9	4 426
TOTAL	1 254	19 574	1 537	22 365

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023, dans le niveau 2 des actifs financiers IFRS9 de la banque :

Dérivés et autres actifs financiers -transaction : -39 millions d'euros

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 31/12/2024	Valeur comptable 31/12/2023
RMBS	1 115	1 356
CMBS	0	0
CLO	3 836	3 851
Autres ABS	5 099	3 494
TOTAL	10 051	8 701

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2024	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	111	0	0	22	133
Coût amorti	11	0	306	2 936	3 252
Juste valeur - Autres	1	0	14	128	143
Juste valeur par capitaux propres	993	0	3 516	2 013	6 522
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051
France	557	0	835	1 256	2 648
Espagne	49	0	0	332	381
Royaume Uni	54	0	171	366	591
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	416	0	172	1 679	2 267
États-Unis	2	0	2 659	1 158	3 818
Autres	37	0	0	308	345
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 100	0	3 497	2 079	6 676
AA	9	0	248	546	803
A	4	0	77	3	84
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	9
Non noté	0	0	14	2 465	2 480
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051
Origination 2005 et avant	5	0	0	0	5
Origination 2006-2008	10	0	0	7	17
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2024	1 100	0	3 836	5 092	10 028
TOTAL	1 115	0	3 836	5 099	10 051

Expositions au 31/12/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	116	0	0	97	213
Coût amorti	19	0	31	1 736	1 786
Juste valeur – Autres	1	0	306	60	366
Juste valeur par capitaux propres	1 220	0	3 514	1 601	6 335
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
France	543	0	841	1 123	2 507
Espagne	58	0	0	230	288
Royaume Uni	156	0	120	165	441
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	529	0	249	1 231	2 009
États-Unis	2	0	2 641	585	3 228
Autres	68	0	0	161	228
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 326	0	3 527	1 573	6 427
AA	19	0	241	539	799
A	9	0	83	3	94
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	1	1
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 371	1 371
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
Origination 2005 et avant	7	0	0	0	7
Origination 2006-2008	16	0	0	7	23
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 332	0	3 851	3 487	8 671
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres au coût amorti	5 680	3 786
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 897	63 456
Prêts et créances sur la clientèle	342 285	336 388
TOTAL	409 862	403 630

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
Cet ajustement impacte les "Autres créances" en Créances saines de Stage 1 en note 10b.

10a Titres au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres	5 679	3 837
■ Effets publics	2 554	1 612
■ Obligations et autres titres de dettes	3 125	2 225
Cotés	2 383	1 417
Non cotés	742	808
Créances rattachées	17	16
TOTAL BRUT	5 696	3 853
dont actifs dépréciés (S3)	23	95
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-14	-65
TOTAL NET	5 680	3 786

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 915 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 858 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	61 290	62 831
■ Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	15 215	13 689
■ Autres comptes ordinaires	3 870	3 769
■ Prêts	32 430	32 426
■ Autres créances	7 719	11 036
■ Pensions	2 056	1 911
Créances rattachées	608	627
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
TOTAL	61 897	63 456

[1] concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	316 588	311 671
Créances commerciales	17 918	17 932
Autres concours à la clientèle	297 807	292 948
■ crédits à l'habitat	120 586	120 548
■ autres concours et créances diverses ^{(1) (2)}	177 221	172 400
Créances rattachées	863	791
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	13 235	11 740
Créances brutes	329 823	323 411
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽³⁾	-2 529	-2 412
Autres dépréciations (S3)	-6 476	-5 757
SOUS-TOTAL I	320 818	315 242
Location financement (investissement net)	20 911	20 726
■ Mobilier	15 458	15 084
■ Immobilier	5 453	5 642
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 081	860
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-201	-187
Autres dépréciations (S3)	-324	-253
SOUS-TOTAL II	21 467	21 146
TOTAL	342 285	336 388
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 885	1 445

[1] dont 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise covid-19.

[2] Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (244 M€) et Fonds de garantie des dépôts (132 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

[3] Le poste comprend un ajustement post-modèle. - cf. note 1 - Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 31/12/2024	2 293	1 401	1 194	-2	-5	-152
montants au 31/12/2023	5 405	895	1 178	-4	-6	-150

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Valeur brute comptable	21 586	3 859	-3 507	54	21 992
Dépréciations des loyers non recouvrables	-440	-216	131	0	-525
VALEUR NETTE COMPTABLE	21 146	3 643	-3 376	54	21 467

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 123	12 194	3 497	21 814
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 712	11 451	3 462	20 625
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	411	743	35	1 189

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	54	46
TMI & TCN	63 169	56 411
Emprunts obligataires	87 875	79 420
Titres seniors non préférés	12 987	12 756
Dettes rattachées	2 073	1 643
TOTAL	166 158	150 276

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2024	31/12/2023
Autres comptes ordinaires	16 928	12 648
Emprunts	13 134	14 140
Autres dettes	3 045	6 348
Pensions	12 711	25 569
Dettes rattachées	213	574
TOTAL	46 031	59 280

[1] Dans le cadre de la politique monétaire mise en œuvre par l'Eurosystème, le groupe s'est refinancé auprès de la BCE via des opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées en mars 2020 et qui sont désormais terminées au 31 décembre 2024.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes d'épargne à régime spécial	59 346	61 031
■ à vue	46 940	46 818
■ à terme	12 406	14 213
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	19	7
Sous-total	59 365	61 038
Comptes à vue	139 870	143 377
Comptes et emprunts à terme	94 516	93 872
Pensions	9	0
Dettes rattachées	1 285	1 009
Autres dettes	54	6
Sous-total	235 734	238 264
TOTAL	295 099	299 302

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2024	Montants bruts des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 995	-1 031	7 964	-4 985	0	-1 537	1 442
Pensions	22 874	-980	21 894	0	-21 597	-251	46
TOTAL	31 869	-2 011	29 858	-4 985	-21 597	-1 788	1 488

31/12/2024	Montants bruts des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	10 308	-1 031	9 277	-4 919	0	-3 959	399
Pensions	29 639	-980	28 659	0	-28 324	-308	27
TOTAL	39 946	-2 011	37 935	-4 919	-28 324	-4 267	426

31/12/2023	Montants bruts des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 336	-1 431	7 905	-4 256	0	-1 597	2 052
Pensions	28 159	-2 523	25 636	0	-25 314	-268	53
TOTAL	37 495	-3 954	33 541	-4 256	-25 314	-1 866	2 105

31/12/2023	Montants bruts des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	11 289	-1 431	9 858	-4 166	0	-5 506	186
Pensions	39 511	-2 523	36 987	0	-36 539	-392	56
TOTAL	50 800	-3 954	46 846	-4 166	-36 539	-5 899	242

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre. La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser

s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au passif.

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2023	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres ⁽¹⁾	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	63 457	25 430	-27 043	0	54	61 898
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	63 202	25 430	-26 788	0	54	61 898
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	255	0	-255	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	344 997	133 536	-128 086	1	1 366	351 815
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1) ⁽²⁾	310 770	123 754	-117 510	-10 202	637	307 451
■ aux pertes attendues à maturité (S2) ⁽²⁾	21 627	8 611	-7 766	7 337	236	30 045
■ (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 429	1 154	-2 810	2 865	478	14 116
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	171	17	0	1	15	203
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 853	3 098	-1 261	0	5	5 696
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 750	3 098	-1 190	0	5	5 665
■ soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	95	0	-71	0	0	23
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	36 506	25 031	-18 254	0	701	43 981
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	36 496	25 031	-18 254	7	701	43 978
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	7	0	0	-7	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	0	0	0	0	3
TOTAL	448 813	187 095	-174 644	1	2 126	463 390

[1] Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

(2) Des travaux de fiabilisation des données ont amené le Groupe à modifier la répartition entre S1 et S2 des encours de prêts et créances sur la clientèle du 31 décembre 2023 pour 395 millions d'euros.

Les encours S1 du 31 décembre 2023 ont été minorés de 395 millions d'euros et ceux du S2 ont été augmentés du même montant. Ce reclassement n'a pas généré d'impact sur le risque de crédit en découlant.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 : Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros (stage 1) Idem en note 12 c

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
< 0,1	43	116 112	1 745	0
0,1-0,25	0	46 305	103	0
0.26-0,99	0	51 174	4 375	0
1-2,99	3	55 099	7 949	0
3-9,99	14	29 397	7 783	0
>= 10	220	9 364	8 090	14 116
TOTAL	280	307 451	30 045	14 116

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	-2	-1	2	0	-1
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	0	-1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	-8 609	-5 363	4 464	-22	-9 530
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 372	-963	1 112	-89	-1 312
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1 228	-1 862	1 574	99	-1 417
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 009	-2 538	1 778	-29	-6 798
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-67	-1	52	0	-16
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	0	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-65	0	52	-1	-14
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	-23	-10	12	0	-21
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-20	-10	12	0	-18
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-3	0	0	0	-3
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-8 701	-5 375	4 530	-22	-9 568

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

31/12/2024	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1 ajustement	Dont (1)	S2 ajustement	Dont (1)	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	61 898	0	0	-1	0	0	0	0	61 897
Prêts et créances clientèle	307 451	30 045	14 319	-1 314	-104	-1 417	-149	-6 798	342 286
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 665	8	23	-2	0	-1	0	-14	5 679
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	43 978	0	3	-18	0	0	0	-3	43 960
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	418 992	30 053	14 345	-1 335	-104	-1 418	-149	-6 815	453 822

[1] Ajustement post-modèle.

31/12/2023	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1 ajustement	Dont (1)	S2 ajustement	Dont (1)	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	63 202	255	0	-2	0	0	0	0	63 455
Prêts et créances clientèle	310 770	21 627	12 600	-1 372	-115	-1 228	-143	-6 009	336 388
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 750	8	95	-1	0	-1	0	-65	3 786
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	36 496	7	3	-20	0	0	0	-3	36 483
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	414 218	21 897	12 698	-1 395	-115	-1 229	-143	-6 077	440 112

[1] Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Actifs financiers	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52 147	49 920
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	80 615	78 881
Prêts et créances au coût amorti	2	183
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement ⁽¹⁾	2 708	2 768
Sous-total Placements financiers d'assurance ⁽²⁾	135 472	131 752
Actifs des contrats d'assurance	10	15
Actifs des contrats de réassurance	284	312
TOTAL	135 766	132 079

[1] Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

[2] Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros dépréciés intégralement.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

	-	% détenu	JV au 31/12/2024	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	19%	1 234	560	1 399	844	159
Desjardins	Non coté	10%	466	3 503	9 198	nc	332
Serenis assurances	Non coté	100%	88	64	285	150	1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) sont exprimés en millions d'euros et se rapportent à l'exercice 2023.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS DE DETTE DÉTENUS PAR LES ASSURANCES SELON LA MÉTHODE DU RATING MÉDIAN

Rating Median	% au 31/12/2024
AAA	14%
AA	41%
A	27%
BBB	14%
Non noté	4%
TOTAL	100%

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	51 656	51 656	0	0	49 349	49 349
■ Effets publics	0	0	177	177	0	0	168	168
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	30 478	30 478	0	0	28 606	28 606
Cotés	0	0	25 129	25 129	0	0	23 335	23 335
Non cotés	0	0	5 349	5 349	0	0	5 271	5 271
dont OPC	0	0	28 390	28 390	0	0	26 425	26 425
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	21 001	21 001	0	0	20 575	20 575
Cotés	0	0	14 387	14 387	0	0	14 247	14 247
Non cotés	0	0	6 614	6 614	0	0	6 328	6 328
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	344	344	0	0	362	362
Prêts et créances	0	0	147	147	0	0	209	209
TOTAL	0	0	52 147	52 147	0	0	49 920	49 920

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	33 648	30 982
Obligations et autres titres de dettes	38 870	37 492
■ Cotés	38 174	36 927
■ Non cotés	696	565
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	72 518	68 474
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	72 476	68 432
Prêts	3 277	5 961
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	3 277	5 961
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	3 276	5 960
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 259	1 234
■ Cotés	1 240	1 218
■ Non cotés	19	16
Titres immobilisés	3 604	3 255
■ Titres de participations	2 852	2 504
■ Autres titres détenus à long terme	0	0
■ Parts dans les entreprises liées	752	751
Sous-total instruments de capitaux propres	4 863	4 489
TOTAL	80 615	78 881
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	87	45
Dont titres de participation cotés.	946	918

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

31/12/2024

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-16	0	1	0	0	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084
Solde à l'ouverture	115 039	102	1 087	3 735	106	120 069
A – Produits des activités d'assurance	-7 498	0	0	0	0	-7 498
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-66	1 762	4 510	39	6 244
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	15	0	0	0	0	15
Perte sur les contrats onéreux	0	142	0	0	0	142
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-68	-67	-31	-166
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	15	75	1 694	4 443	8	6 234
C – Composante d'investissement	-6 399	0	6 399	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-13 882	75	8 092	4 443	8	-1 263
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	43	0	2	21	1	66
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 247	3	13	70	2	4 335
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-9 592	78	8 108	4 534	10	3 138
Primes reçues	15 153	0	0	0	0	15 153
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 028	-4 401	0	-12 430
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21
E – Total flux de trésorerie	15 132	0	-8 028	-4 401	0	2 702
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	-16	0	0	0	0	-16
Contrats d'assurance – actif	-11	0	1	0	0	-10
Contrats d'assurance – passif	120 574	180	1 165	3 867	117	125 903
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	120 562	180	1 166	3 867	117	125 893

31/12/2023

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)				Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 026	72	986	3 402	95	110 581	
Solde à l'ouverture	106 008	72	986	3 402	95	110 563	
A – Produits des activités d'assurance	-7 207	0	0	0	0	-7 207	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues en cours d'exercice	0	-47	1 725	4 385	33	6 097	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	14	0	0	0	0	14	
Perte sur les contrats onéreux	0	75	0	0	0	75	
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-41	29	-26	-38	
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	14	28	1 684	4 415	8	6 147	
C – Composante d'investissement	-6 406	0	6 406	0	0	0	
Résultat des activités d'assurance (A+B+C)	-13 600	28	8 090	4 415	8	-1 060	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 183	0	15	84	3	3 284	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 675	2	11	46	1	5 736	
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0	
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-4 742	30	8 116	4 544	12	7 960	
Primes reçues	13 798	0	0	0	0	13 798	
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 034	-4 208	0	-12 241	
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	0	0	-27	
E – Total flux de trésorerie	13 771	0	-8 034	-4 208	0	1 530	
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	2	0	18	-4	0	16	
Contrats d'assurance – actif	-16	0	1	0	0	-15	
Contrats d'assurance – passif	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084	
Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)	115 039	102	1 087	3 735	106	120 069	

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	31/12/2024				31/12/2023			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-10	-	0	-10	-15	-	0	-15
Passif des contrats d'assurance	125 903	-708	-	125 195	120 084	-558	-	119 526
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	125 893	-708	0	125 185	120 069	-558	0	119 511
Réassurance								
Actifs des traités de réassurance	377	-	-93	284	414	-	-102	312
Passifs des traités de réassurance	0	0	-	0	0	0	-	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	377	0	-93	284	414	0	-102	312

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 072	1 781	7 734	115 587
Solde à l'ouverture	106 012	1 799	7 761	115 572
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-708	-708
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-146	0	-146
Ajustements liés à l'expérience	-37	20	0	-16
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-37	-125	-708	-870
Contrats comptabilisés au cours de la période	-307	105	231	30
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-383	10	373	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	13	-3	0	10
Variations liées aux services futurs	-677	113	604	40
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-68
Variations liées aux services passés	-53	-16	0	-68
Résultat des activités d'assurance	-766	-28	-104	-898
Effet de taux neutralisés en OCI	528	21	0	548
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	3 722	17	20	3 760
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	3 483	10	-83	3 410
Primes reçues	10 173	0	0	10 173
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 028	0	0	-8 028
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	2 123	0	0	2 123
Transfert vers d'autres postes du bilan	-16	0	0	-16
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	111 674	1 789	7 636	121 099
SOLDE À LA CLÔTURE	111 603	1 808	7 677	121 089

31/12/2023

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	98 654	1 511	6 491	106 656
Solde à l'ouverture	98 603	1 527	6 509	106 638
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-697	-697
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-136	0	-136
Ajustements liés à l'expérience	-38	18	0	-20
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-38	-118	-697	-854
Contrats comptabilisés au cours de la période	-247	123	166	42
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 967	192	1 774	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-34	6	0	-28
Variations liées aux services futurs	-2 248	321	1 940	14
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-13	0	-41
Variations liées aux services passés	-29	-13	0	-41
Résultat des activités d'assurance	-2 314	190	1 243	-881
Effet de taux neutralisés en OCI	3 132	64	0	3 196
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	5 660	13	18	5 690
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6 477	267	1 260	8 005
Primes reçues	8 978	0	0	8 978
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 037	0	0	-8 037
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	-27
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	914	0	0	914
Transfert vers d'autres postes du bilan	18	5	-9	14
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	106 072	1 781	7 734	115 587
SOLDE À LA CLÔTURE	106 012	1 799	7 761	115 572

13e Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

31/12/2024

	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	9	12	21
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 204	594	4 797
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	4 213	605	4 818
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 485	-640	-5 125
Ajustement au titre du risque non financier	41	65	105
Marge sur Services Contractuels	231	0	231
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	30	30

31/12/2023

	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11	15	26
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 183	769	3 952
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	3 193	784	3 978
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 391	-833	-4 224
Ajustement au titre du risque non financier	32	91	123
Marge sur Services Contractuels	166	0	166
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	43	43

13f Éléments sous-jacents aux contrats VFA

ÉLÉMENTS SOUS JACENTS DES CONTRATS D'ASSURANCE AVEC PARTICIPATION DIRECTE

	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	67 478	68 974
Effets publics et valeurs assimilées	26 939	25 152
Obligations et autres titres de dettes	31 476	32 900
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 790	1 609
Parts entreprises liées	201	203
Prêts et créances	7 072	9 110
Juste valeur par résultat	52 396	53 033
Effets publics et valeurs assimilées	166	157
Obligations et autres titres de dettes	28 901	29 720
Actions et autres instruments de capitaux propres	20 416	20 057
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	143	260
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	0	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	312	328
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 458	2 511
Instruments dérivés de couverture	0	0
Coût amorti	175	298
Prêts et créances sur les établissements de crédit	175	298
Autres actifs	-14	-51
Actifs d'impôts courants	0	3
Actifs d'impôts différés	-86	-90
Autres actifs	55	22
Comptes de régularisation – Actif	17	14
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	120 035	122 254
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	6 744	8 875
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	27	61
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 700	8 814
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	17	0
Autres passifs	46	33
Autres Passifs	33	33
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation – Passif	13	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	6 790	8 908

13g Échéancier CSM – Assurance

	31/12/2024				31/12/2023			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	3 106	2 485	2 086	7 677	3 537	2 673	1 551	7 761
CSM Contrat de réassurance	19	12	16	47	20	12	17	49

13h Incidence de l'application de la méthode rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance au cours des périodes ultérieures

CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT D'ASSURANCE		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	2 646	2 402
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	913	975
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	229	277
TOTAL	3 788	3 654

	31/12/2024	31/12/2023
CSM		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	199	135
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	746	844
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	232	259
TOTAL	1 177	1 239

Ces tableaux ne concernent que les contrats d'assurance de personnes.

13i Suivi du flux de CSM selon la méthode de transition

CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024			31/12/2023		
	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats
CSM à l'ouverture	844	259	135	855	304	61
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-89	-28	-17	-100	-34	-12
Variations liées aux services passés	-89	-28	-17	-100	-34	-12
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-24	-1	1	76	-8	9
Contrats comptabilisés au cours de la période	0	0	75	0	0	77
Variations liées aux services futurs	-24	-1	76	76	-8	86
Charges financières sur contrats émis	14	1	5	14	1	2
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS	14	1	5	14	1	2
Transfert vers d'autres postes du bilan	0	0	0	0	-4	-2
CSM fin de période	746	232	199	844	259	135

Gestion des risques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les reportings et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

ANALYSE DE CONCENTRATION

	31/12/2024	31/12/2023
France	114 560	108 739
Autres	1 730	1 663
TOTAL	116 290	110 402

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachats massifs de 10 %	10	0	3	-10
Contrats d'assurance	10	0	3	-10
Instruments financiers	0	0	0	0

	31/12/2024	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de la mortalité de 5%	-44	-38
Contrats d'assurance	-44	-38
Instruments financiers	0	0

ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TOTALE NON ACTUALISÉE SUR LES SINISTRES PAR ANNÉE DE SURVENANCE

	À la fin de la période	À un an	À deux ans	À trois ans	À quatre ans	À cinq ans et six ans	Sinistres payés cumulés	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures	-	-	-	-	-	-	-	1 299
2018	-	-	-	2 576	2 583	5 207	2 419	186
2019	-	-	2 835	2 832	2 824	2 817	2 612	206
2020	-	3 015	2 910	2 896	2 865	-	2 607	259
2021	3 132	3 115	3 077	3 085	-	-	2 681	404
2022	3 497	3 591	3 601	-	-	-	2 981	619
2023	3 697	3 649	-	-	-	-	2 912	737
2024	3 976	-	-	-	-	-	2 318	1 658
Survenances totales	-	-	-	-	-	-	-	5 368
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	245
Effet d'actualisation	-	-	-	-	-	-	-	-638
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	4 975

RISQUES DE TAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 50 bp des taux sans risque	0	-217	-4	-182
Contrats d'assurance	13	1 515	202	1 534
Contrats de réassurance	0	-9	0	-9
Instruments financiers	-13	-1 723	-206	-1 707
Baisse de 50 bp des taux sans risque	1	228	6	207
Contrats d'assurance	-13	-1 604	-201	-1 605
Contrats de réassurance	0	10	0	10
Instruments financiers	14	1 822	207	1 802

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES ACTIONS

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Baisse de 20 % du prix des actions	-38	-273	-43	-218
Contrats d'assurance	5 066	5 095	4 278	43
Contrats de réassurance	0	0	0	0
Instruments financiers	-5 104	-5 368	-4 321	-261

ANALYSE DE MATURITÉ – ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

	31/12/2024				TOTAL
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrat d'assurance					
TOTAL	2 293	3 080	10 655	97 384	113 411

	31/12/2023				TOTAL
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrat d'assurance					
TOTAL	1 857	3 002	10 393	92 559	107 811

MONTANTS PAYABLES À VUE

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Montants payables à vue	106 345	100 734
Valeur comptable	118 928	113 567

COURBES DES TAUX IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	31/12/2024	31/12/2023
Taux 1 an	3,1%	4,0%
Taux 5 ans	3,0%	3,0%
Taux 10 ans	3,1%	3,1%
Taux 20 ans	3,1%	3,1%
Taux 30 ans	3,0%	3,0%

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	1 002	1 076
Passif (par résultat)	450	532

14b Impôts différés

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	610	530
Actif (par capitaux propres)	395	322
Passif (par résultat)	453	428
Passif (par capitaux propres)	28	25

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	378	-	390	-
■ réserve latente de location financement	-	344	-	329
■ réévaluation des instruments financiers	1 596	2 571	1 576	2 549
■ charges à payer et produits à recevoir	358	55	298	67
■ résultat des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	2 114	1 137	2 120	1 195
■ autres décalages temporaires	101	-14	113	2
■ déficits fiscaux	68	-	44	-
Compensation	-3 612	-3 612	-3 690	-3 690
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 005	481	852	453

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	116	116
Comptes d'ajustement sur devises	205	23
Produits à recevoir	634	601
Comptes de régularisation divers	3 139	2 015
Sous-total	4 094	2 755
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	144	135
Débiteurs divers	4 376	4 643
Stocks et assimilés	54	43
Autres emplois divers	14	4
Sous-total	4 588	4 825
TOTAL	8 682	7 580

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	9	400
Comptes d'ajustement sur devises	418	1 672
Charges à payer	1 515	1 437
Produits constatés d'avance	749	637
Comptes de régularisation divers	6 483	2 952
Sous-total	9 174	7 098
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	873	714
Obligations locatives – Autres	13	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	272	682
Versements restant à effectuer sur titres	199	262
Créditeurs divers	2 140	2 165
Sous-total	3 497	3 836
TOTAL	12 671	10 934

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	176	330	234	82	64	886
■ Immobilier	173	323	231	82	64	873
■ Autres	3	7	3	0	0	13

31/12/2023	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	126	219	223	93	66	727
■ Immobilier	124	217	214	93	66	714
■ Autres	2	2	9	0	0	13

Note 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2024	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	153	9	7	149
Euro-Information	France	26,81%	726	40	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	15	7	10	NC*
LYF SA	France	44,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	1	0	NC*
Autres participations	-		0	0	0	NC*
TOTAL	-		911	56	19	

* NC : Non communiqué.

31/12/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	150	16	7	151
Euro-Information	France	26,81%	687	30	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	11	5	14	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	9	-1	0	NC*
Autres participations	-		1	0	0	NC*
TOTAL	-		865	51	22	

* NC : Non communiqué.

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2024					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	7 719	478	326	170	NC*	1 301
Euro-Information ⁽¹⁾	2 472	1 614	66	98	0	2 231
Euro Protection Surveillance ⁽¹⁾	212	269	43	24	0	135
LYF SA	26	1	0	0	0	16
SCI La Tréflière	52	4	1	1	0	20

(1) Montants 2023.

(2) En millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué

	31/12/2023					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	7 211	424	280	166	NC*	1 207
Euro-Information ⁽¹⁾	2 341	1 525	133	135	0	2 134
Euro Protection Surveillance ⁽¹⁾	202	251	44	31	0	127
LYF SA	27	2	0	0	0	16
SCI La Tréflière	47	3	-1	-1	0	18

(1) Montants 2022.

(2) En millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Coût historique	72	6	-7	0	71
Amortissement et dépréciation	-35	-2	1	0	-35
MONTANT NET	38	4	-6	0	36

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	462	2	-1	-80	383
Constructions d'exploitation	2 924	71	-71	82	3 006
Droits d'utilisation – Immobilier	1 336	311	-89	88	1 646
Droits d'utilisation – Autres	16	1	0	0	17
Autres immobilisations corporelles	1 260	187	-125	34	1 356
TOTAL	5 998	572	-286	124	6 408
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-16	0	0	16	0
Constructions d'exploitation	-2 005	-87	58	-18	-2 052
Droits d'utilisation – Immobilier	-640	-168	61	-50	-797
Droits d'utilisation – Autres	-3	-1	0	0	-4
Autres immobilisations corporelles	-908	-58	39	-22	-949
TOTAL	-3 572	-314	158	-74	-3 802
MONTANT NET	2 426	258	-128	50	2 606

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	296	27	-14	17	326
Immobilisations acquises	1 060	49	-69	58	1 098
■ logiciels	294	19	-4	18	327
■ autres	766	30	-65	40	771
TOTAL	1 356	76	-83	75	1 424
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	-284	-7	14	-16	-293
Immobilisations acquises	-610	-39	30	-29	-648
■ logiciels	-247	-20	3	-13	-277
■ autres	-363	-19	27	-16	-371
TOTAL	-894	-46	44	-45	-941
MONTANT NET	462	30	-39	30	483

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2024
Écart d'acquisition brut	4 504	206	-	-	-	4 710
Dépréciations	-2 393	-2	-	-	-	-2 395
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 111	204	-	-	-	2 315

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2024
Targobank Allemagne	1 017	-	-	-	-	1 017
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group	378	-	-	-	-	378
Groupe La Française	0	189	-	-	-	189
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
EBRA	35	11	-	-	-	46
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	6	-	-	-	-	6
Carizy	0	4	-	-	-	4
Autres	15	-	-	-	-	15
TOTAL	2 111	204	0	0	0	2 315

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2024, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2024.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque (β) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2024 avec :

- 9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le coût du capital, le taux de croissance à l'infini et les exigences de fonds propres.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1 %	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques	523	367	-37	-409	93	537
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	294	199	-1	-167	3	328
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	64	40	0	-40	1	65
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	77	81	0	-58	2	102
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	153	78	-1	-69	0	161
Sur engagements de financement ⁽²⁾	106	123	-4	-109	-3	113
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	78	72	0	-76	0	74
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	20	49	0	-33	-3	33
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	5	5	-1	-2	-1	6
Provisions pour litiges	45	7	-8	-14	-1	29
Provisions pour risques sur créances diverses	72	34	-22	-116	93	61
Autres provisions	1 281	422	-93	-114	-55	1 441
■ Provision pour épargne logement	80	28	0	-2	0	106
■ Provisions pour éventualités diverses	713	258	-63	-89	25	844
■ Autres provisions ⁽¹⁾	488	136	-30	-23	-80	491
Provisions pour engagements de retraite	936	68	-41	-16	-12	935
TOTAL	2 740	857	-171	-539	26	2 913

[1] Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 453 millions d'euros au 31 décembre 2024.

[2] Ce poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1 - Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES					
Indemnités de fin de carrière	785	48	-45	-6	782
Compléments de retraite	58	6	-7	-8	50
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	84	14	-4	3	97
Sous-total comptabilisé	927	68	-56	-10	929
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	9	0	-1	-2	6
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	9	0	-1	-2	6
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	936	68	-57	-12	935

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,50 %	3,19 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 3,29 %	Minimum 2,65 %

[1] Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

[2] Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

[3] L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2023	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2024
						démographiques	financières					
Engagements	1 197	35	1	37	3	11	-36	-49	-4	8	5	1 208
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	412	0	13	0	0	0	21	0	-20	0	0	426
Provisions	785	35	-12	37	3	11	-57	-49	16	8	5	782

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 2,69 % (-50 pb)	Passif à 3,69 % (+50 pb)	Duration
83	-75	18

	31/12/2022	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2023
						démographiques	financières					
Engagements	1 024	34	1	46	0	21	78	-39	-6	-2	29	1 197
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	415	1	14	0	0	0	1	0	-19	0	0	412
Provisions	609	33	-13	46	0	21	77	-39	14	-2	29	785

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Juste valeur des actifs 31/12/2023	Effet de l'actualisation	Gains et pertes actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations des membres au régime	Cotisations de l'employeur	Paiements aux bénéficiaires	Effets de change	Transfert Mobilité	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2024
Juste valeur des actifs du régime	608	0	21	21	-20	33	-14	0	-6	11	655

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Instruments de capitaux propres		Immobilier	Autres	Instruments de capitaux propres		Immobilier	Autres
	Titres de dettes				Titres de dettes			
Composition des actifs du régime	53%	25%	0%	18%	1%	0%	1%	0%

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2024	31/12/2023
ENCOURS DES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT		
Ancienneté inférieure à 10 ans	2 290	2 508
Ancienneté supérieure à 10 ans	6 784	7 832
TOTAL	9 074	10 340
Encours de comptes d'épargne logement	881	841
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	9 955	11 181

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	36	14

PROVISIONS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	Ouverture	Dotations/ Reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	-	-	-	-
Sur plans d'épargne-logement	80	24	-	104
Sur prêts d'épargne-logement	0	2	-	2
TOTAL	80	26	-	106

ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

Ancienneté inférieure à 10 ans	11	-3	-	8
Ancienneté supérieure à 10 ans	69	27	-	96
TOTAL	80	24	-	104

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits permettent d'épargner et, éventuellement, de bénéficier d'un prêt Épargne Logement. On distingue deux phases :

- une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier,
- une seconde phase, optionnelle, de prêt.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) génèrent pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle. L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la baisse des taux de marché.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	11 675	10 709
Emprunts participatifs	39	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 242	1 095
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	224	179
TOTAL	13 180	12 003

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Emission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	990 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	979 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	676 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	484 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	480 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	481 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	646 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1235 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1308 M€	5,125	11.01.2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2024	1500 M€	1520 M€	4,375	11.01.2034
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	756 M€	1,85	21.04.2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30.04.2024	500 M€	500 M€	5,00	30.10.2034
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	16 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Beobank	Emprunt	27.12.2024	147 M€	147 M€	⁽⁷⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436 M€	419 M€	⁽⁵⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92 M€	92 M€	⁽⁶⁾	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation sur les instruments couverts.

[2] Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

[3] Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

[4] Taux Euribor 1 an +0,3 point de base.

[5] CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

[6] CMS 10 ans ISDA +10 points de base.

[7] Taux Euribor 3 mois +455 points de base

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2024	31/12/2023
Capital et réserves liées au capital	6 568	6 568
■ Capital	1 715	1 715
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 853	4 853
Réserves consolidées	30 958	28 011
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	30 949	28 001
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	146	149
■ dont Report à nouveau	0	1
TOTAL	37 526	34 579

22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes latents ou différés ⁽¹⁾ liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-651	-603
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 079	964
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-322	-158
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-48	-15
■ Dérivés de couverture (CFH)	-11	-1
■ Écarts de conversion	238	148
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-39	-41
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-52	-103
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	195	190

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	90	-11
Sous-total	90	-11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements*	-163	38
Sous-total	-163	38
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements*	-33	-84
Sous-total	-33	-84
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-10	-20
Sous-total	-10	-20
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	97	1 934
Sous-total	97	1 934
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-29	-1 596
Sous-total	-29	-1 596
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	51	-43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-2
TOTAL	5	216

* Erratum : au 31 décembre 2023, ces montants ont été publiés pour -84 millions d'euros en instruments de dette et 38 millions d'euros en instruments de capitaux propres.

22d

Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	90	0	90	-11	0	-11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-223	60	-163	-84	1	-84
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	-36	2	-33	48	-9	38
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	96	1	97	2 545	-611	1 934
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-13	3	-10	-27	7	-20
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-40	10	-29	-2 150	555	-1 596
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	66	-14	51	-69	25	-43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	0	2	-2	0	-2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-58	63	5	248	-32	216

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	65 728	65 369
Engagements en faveur d'établissements de crédit	488	627
Engagements en faveur de la clientèle	65 240	64 742
Engagements de garantie	31 765	31 215
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 474	4 635
Engagements d'ordre de la clientèle	27 291	26 580
Engagements sur titres	10 280	3 957
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	10 280	3 957
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 762	5 646

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	35 496	22 248
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 496	22 248
Engagements de garantie	92 579	100 993
Engagements reçus d'établissements de crédit	58 424	59 166
Engagements reçus de la clientèle	34 155	41 827
Engagements sur titres	6 153	736
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	6 153	736
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 040	5 702

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs donnés en pension	28 802	37 471
Passifs associés	28 394	36 479

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	7 260	10 600
TOTAL	7 260	10 600

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les pensions et les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
 Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
 Cet ajustement impacte ici les Dépôts de garantie sur opérations de marché.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	7 167	-3 067	7 306	-3 610
Clientèle	13 160	-6 620	11 355	-5 022
■ dont crédit-bail et location simple	1 272	-414	1 037	-358
■ dont obligation locative	0	-15	0	-9
Instruments dérivés de couverture	9 551	-10 020	7 755	-8 193
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 878	-1 045	1 364	-658
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 377	0	1 245	0
Titres au coût amorti	178	0	191	0
Dettes représentées par un titre	0	-5 552	0	-4 967
Dettes subordonnées	0	-44	0	-41
TOTAL	33 311	-26 348	29 216	-22 491
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	21 881	-15 282	20 097	-13 641

⁽¹⁾ dont +8 millions d'euros d'impact des taux négatifs en charges en 2024,

et dont -29 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +20 millions d'euros en charges en 2023.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf. note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	6	-9	4	-13
Clientèle	1 455	-16	1 371	-15
Titres	1 168	-129	1 028	-110
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	859	0	773	0
Instruments dérivés	3	-12	4	-11
Change	26	-2	24	-2
Engagements de financement et de garantie	83	-49	93	-80
Prestations de services	2 030	-1 218	1 819	-1 106
TOTAL	4 771	-1 435	4 343	-1 338

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de transaction	-211	210
Instruments à la juste valeur sur option	49	20
Inefficacité des couvertures	-9	16
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-9	16
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-372	-753
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	363	769
Résultat de change	120	150
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	458	397
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	407	793

⁽¹⁾ dont 236 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2024 contre 254 millions d'euros en 2023. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	29	27
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6	-186
TOTAL	35	-159

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des contrats d'assurance	7 498	7 207
Charges des contrats d'assurance	-6 234	-6 147
Résultat des contrats d'assurance	1 264	1 060
Charges nettes des traités de réassurance	-74	-34
Résultat des activités d'assurance	1 190	1 026
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 509	5 799
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 335	-5 736
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	7	3
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	1 371	1 092

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	31/12/2024	31/12/2023
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	708	697
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	146	136
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	15	14
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 764	1 717
■ Autres	0	15
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 632	2 579
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	4 866	4 628
Charges liées aux contrats d'assurance	-6 234	-6 147
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	1 264	1 060
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-5	-5
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-13	-13
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-19	-19
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-106	-111
Revenus des contrats de réassurance	50	96
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	-74	-34

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés	1 841	1 750
Prêts et créances au coût amorti	-50	-14
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	356	347
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 535	1 417
Commissions sur titres	37	31
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 453	4 361
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	16	-12
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	2 437	4 373
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	176	42
■ Dividendes	181	121
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-5	-79
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	20	-382
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-18	-1
TOTAL	4 509	5 801

29c

Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés*	1 841	1 750
Autres revenus d'investissement*	2 686	4 052
Coût du risque des placements financiers d'assurance*	-18	-1
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT*	4 509	5 801
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-4 221	-5 712
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-113	-81
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-66	-3 226
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	-4 400	-9 020
Intérêts courus	7	4
Autres revenus	5	15
RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	12	19
Variations des contrats d'investissements (passifs)	167	3 892
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	288	691
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	182	68
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	106	623

* Les éléments composant le résultat d'investissement publiés au 31 décembre 2023 sont maintenant présentés nets des opérations intragroupe et en adéquation avec le résultat des placements présenté en note 29b.

L'ajustement de -181 millions d'euros au 31 décembre 2023 a été intégré en "dont comptabilisé en résultat".

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	120	113
Autres produits	730	750
Sous-total	850	863
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-1	-1
■ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
Autres charges	-590	-511
Sous-total	-591	-512
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	259	351

Note 31 Frais généraux

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-3 381	-3 220
Autres charges générales d'exploitation	-2 400	-2 346
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-342	-363
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-145	-128
TOTAL	-6 268	-6 057

31a Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements ⁽¹⁾	-2 093	-2 012
Charges sociales	-893	-854
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-202	-168
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-192	-186
Autres	1	2
TOTAL	-3 381	-3 220

⁽¹⁾ Ce poste tient compte de l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13 septembre 2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	31/12/2024	31/12/2023
Techniciens de la banque	23 999	23 644
Cadres	17 957	17 357
TOTAL	41 956	41 001
<i>Dont France</i>	29 692	28 622
<i>Dont étranger</i>	12 264	12 379
Effectifs inscrits ⁽¹⁾	47 887	46 540

⁽¹⁾ Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-194	-384
Locations	-199	-180
■ locations à court terme d'actifs	-65	-57
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	-121	-112
■ autres locations	-13	-11
Autres services extérieurs	-2 028	-1 800
Autres charges et produits divers	21	18
TOTAL	-2 400	-2 346

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de (-4) millions d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution unique en 2024, contre (-197) millions d'euros en 2023.

⁽²⁾ Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements :	-351	-337
■ immobilisations corporelles	-320	-302
dont droits d'utilisation	-172	-162
■ immobilisations incorporelles	-31	-31
Dépréciations :	9	-26
■ immobilisations corporelles	0	-1
■ immobilisations incorporelles	9	-25
TOTAL	-342	-363

31d

Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-617	-606
Salaires et traitements	-471	-476
Charges sociales	-74	-64
Avantages du personnel à CT	-6	-7
Intéressement et participation des salariés	-32	-35
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	-27	-22
Autres	-7	-1
Autres charges d'exploitation	-716	-691
Impôts & taxes	-54	-49
Locations	-19	-19
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-19	-19
Autres services extérieurs	-599	-583
Mécénat	-19	-9
Autres charges diverses	-25	-32
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	-8	-7
Amortissements	-8	-7
■ Immo. Corp	-8	-6
dont droits d'utilisation	-5	-3
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	-1 341	-1 303
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-1 188	-1 208
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	21	27
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	-1 167	-1 181
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	-2 507	-2 484
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-2 362	-2 355
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-145	-129

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2024	31/12/2023
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	155	19
■ Pertes attendues à maturité (S2)	-324	61
■ Actifs dépréciés (S3)	-1 638	-1 359
TOTAL	-1 807	-1 279

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

31/12/2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 086	1 241	0	0	0	155
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	2	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-962	1 110	0	0	0	148
dont location financement	-53	39	0	0	0	-14
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-10	12	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-112	116	0	0	0	4
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 990	1 666	0	0	0	-324
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 861	1 574	0	0	0	-287
dont location financement	-41	30	0	0	0	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-129	92	0	0	0	-37
Actifs dépréciés (S3)	-2 533	1 842	-656	-390	99	-1 638
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 423	1 699	-656	-384	99	-1 665
dont location financement	-27	19	-12	-6	1	-25
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	44	0	0	0	44
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-110	99	0	-6	0	-17
TOTAL	-5 609	4 749	-656	-390	99	-1 807

31/12/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 026	1 045	0	0	0	19
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	4	0	0	0	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-883	911	0	0	0	28
dont location financement	-45	42	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-22	21	0	0	0	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-118	108	0	0	0	-10
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 544	1 605	0	0	0	61
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 454	1 519	0	0	0	65
dont location financement	-56	57	0	0	0	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-90	85	0	0	0	-5
Actifs dépréciés (S3)	-2 209	1 546	-519	-280	103	-1 359
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 093	1 459	-519	-277	103	-1 327
dont location financement	-16	16	-9	-3	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	0	0	0	0	-3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-113	85	0	-3	0	-31
TOTAL	-4 779	4 196	-519	-280	103	-1 279

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	-10	4
■ Moins-values de cession	-21	-11
■ Plus-values de cession	11	15
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-1	-2
TOTAL	-11	2

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciation des écarts d'acquisition	-2	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-2	0

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôt exigible	-1 038	-1 193
Charge/Produit d'impôt différé	47	26
Ajustements au titre des exercices antérieurs	65	-13
TOTAL	-926	-1 180

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat taxable	4 283	4 474
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-1 106	-1 156
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	81	70
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	32	32
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-27	-16
Décalages permanents	52	-94
Autres	43	-15
Charge d'impôt	-926	-1 180
Taux d'impôt effectif	-21,63%	-26,36%

Note 36 Résultat par action

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du groupe	3 015	3 002
Nombre d'actions à l'ouverture	34 302 302	34 225 594
Nombre d'actions à la clôture	34 302 302	34 302 302
Nombre moyen pondéré d'actions	34 302 302	34 263 948
Résultat de base par action	87,91	87,61
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	87,91	87,61

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	671	0	0	909	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	877	0	0	800
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	12	1 096	32 736	11	1 580	34 302
Placements des activités d'assurance	0	168	1	0	88	5
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	9	0	3	2	0	2
TOTAL	21	1 935	33 617	13	2 578	35 108
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	257	0	0	271	0
Dettes représentées par un titre	0	21	0	0	20	0
Dettes envers les établissements de crédit	18	553	14 803	0	416	11 253
Dettes envers la clientèle	1 220	0	26	1 163	0	26
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	56	647	0	66	500
Passifs divers	108	0	4	115	0	10
TOTAL	1 346	886	15 481	1 278	772	11 789
Engagements de financement donnés	0	0	1	0	0	1
Engagements de garantie donnés	27	3	4 779	28	1	4 768
Engagements de financement reçus	0	0	21	0	0	5
Engagements de garanties reçus	0	690	3 489	0	704	3 528

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	136	1 803	0	110	1 466
Intérêts versés	-43	-108	-2 216	-20	-68	-1 717
Commissions reçues	9	0	31	8	0	30
Commissions versées	-70	-11	-67	-56	-9	-62
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	11	26	-3	11	70	-2
Produits des contrats d'assurance émis	0	2	94	1	0	84
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-154	-123	-854	-156	-118	-847
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-2	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	4	10	0	4	10
Autres produits et charges	-14	1	17	-15	0	0
Frais généraux	-766	-2	-179	-657	-1	-183
TOTAL	-1 026	-75	-1 364	-884	-13	-1 221

Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Depuis le 31 décembre 2023, le Groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2024.

31/12/2024						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	398 540	409 861	3 069	69 983	325 487	398 540
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 822	61 897	0	60 822	0	60 822
Prêts et créances à la clientèle ⁽²⁾	332 099	342 285	0	6 762	325 337	332 099
Titres	5 619	5 680	3 069	2 400	150	5 619
Placements des activités d'assurance au coût amorti	2	2	0	2	0	2
Prêts et créances	2	2	0	2	0	2
Passifs financiers au coût amorti	520 778	520 469	1 767	348 165	170 846	520 778
Dettes envers les établissements de crédit	46 322	46 031	0	46 322	0	46 322
Dettes envers la clientèle	295 987	295 099	0	139 875	156 112	295 987
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	165 037	166 158	511	149 898	14 628	165 037
Dettes subordonnées	13 433	13 180	1 256	12 070	106	13 433

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

⁽²⁾ En tenant compte des moins-values latentes sur swaps de couverture (0,2 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 10,4 milliards d'euros.

31/12/2023						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	387 113	403 630	2 128	70 333	314 652	387 113
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 193	63 456	0	62 158	35	62 193
Prêts et créances à la clientèle	321 197	336 388	0	6 751	314 446	321 197
Titres	3 723	3 786	2 128	1 424	171	3 723
Placements des activités d'assurance au coût amorti	183	183	0	183	0	183
Prêts et créances	183	183	0	183	0	183
Passifs financiers au coût amorti	518 328	520 860	909	349 052	168 367	518 328
Dettes envers les établissements de crédit	59 964	59 280	0	59 964	0	59 964
Dettes envers la clientèle	299 608	299 302	0	143 376	156 232	299 608
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	146 876	150 276	0	134 888	11 988	146 876
Dettes subordonnées	11 880	12 003	909	10 824	147	11 880

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 : Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros, en niveau 2 (valeur de marché et au bilan)

Note 39 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Les dirigeants du groupe (Président du conseil d'administration et Directeur Général) ont bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats

qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	9 831	9 798

⁽¹⁾ Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 3 528 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 40 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 5 sur les risques du rapport de gestion.

Note 41 Dividendes

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a prévu de verser un dividende de 170,5 millions d'euros, soit 4,97 euros par action.

Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2024			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,717	6%	0,770	14%
■ Filiales intégrées globalement	7,761	67%	2,941	60%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	2,413	22%	0,250	5%
■ Filiales intégrées globalement	0,608	5%	0,934	19%
TOTAL	11,499	100%	4,895	100%
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	4,144		3,198	
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	2,533		0,329	

31/12/2023

	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,181	2%	0,125	2%
■ Filiales intégrées globalement	7,048	82%	3,919	75%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,235	3%	0,230	4%
■ Filiales intégrées globalement	1,108	13%	0,948	18%
TOTAL	8,572	100%	5,222	100%
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	3,676		3,003	
<i>Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	0,299		0,391	

* Les honoraires sont répartis entre les entités juridiques PricewaterhouseCoopers France et PricewaterhouseCoopers Audit. Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

A la suite de la décision de justice du Tribunal administratif de Montreuil du 2 décembre 2021, le groupe applique depuis le 1er janvier 2024 l'EC 2006-36 de la CNCC. Ainsi, seules les prestations effectivement réalisées par les prestataires comptables et d'audit (légal ou contractuel) à la clôture de l'exercice sont dorénavant comptabilisées et mentionnées dans l'annexe.

En 2023, le groupe provisionnait ces prestations considérant que l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes rendait la charge probable à la date de clôture.

L'impact de ce changement de méthode est non matériel.

Note 43 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de BFCM périmètre consolidé, clos au 31 décembre 2024, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 février 2025.